

# MADAGASCAR

## REVUE DE PRESSE - AOUT 2017

### Sommaire

POLITIQUE.....	1
▶ Conjoncture politique.....	1
▶ Mise en œuvre de la réconciliation nationale.....	6
▶ Les suites de l'affaire Claudine Razaimamonjy.....	7
▶ Le conflit entre le syndicat des magistrats (SMM) et le pouvoir.....	8
▶ Diplomatie.....	8
DROITS HUMAINS - GOUVERNANCE.....	9
▶ Insécurité, dahalo, vindicte populaire.....	10
▶ Justice, gouvernance.....	12
▶ Santé, éducation.....	16
▶ Traite, droits des femmes et des enfants, discrimination.....	17
▶ Liberté d'expression, médias.....	18
ÉCONOMIE - SOCIAL.....	19
▶ Bois de rose, exploitations minières, trafics, foncier.....	19
▶ Coopération, FMI.....	20
▶ Conflits sociaux.....	22
▶ Divers.....	22

## POLITIQUE

### ▶ Conjoncture politique

**01/08 - L'ancien président du Congrès de la Transition, Mamy Rakotoarivelo, retrouvé mort à son domicile. La thèse d'un suicide est avancée.** Le corps de celui qui a été le chef de la mouvance Ravalomanana durant les négociations de sortie de crise a été transposé au CHU HJRA pour autopsie. Il serait décédé d'une balle tirée en pleine tête. Des indices concordants laissent penser que l'homme politique a mis fin à des jours pour des raisons personnelles. Au lendemain du retour d'exil de Marc Ravalomanana, Mamy Rakotoarivelo avait été mis à l'écart du noyau dur du parti TIM. Il a divorcé du parti lors de sa mise à l'écart de la direction de la station MBS en 2016. Le leader politique avait également été directeur du quotidien *Midi Madagasikara*.

**Tribune met en doute la thèse du suicide.** « Plus les jours passent et plus il est difficile d'établir les vraies conditions dans lesquelles le personnage a perdu la vie », note le site. Les deux fils de Mamy Rakotoarivelo ont déclaré vouloir déposer une plainte contre X. Plusieurs jours après les faits, les résultats de l'autopsie n'ont pas été communiqués à la police mais selon des experts, « l'établissement de rapport d'autopsie peut prendre jusqu'à six mois. Ce retard n'a donc rien d'exceptionnel ». Du côté du TIM, qui vient de perdre également l'ancien ministre de la fonction publique **Tsiandopy Jacky, assassiné à son domicile**, rien ne filtre et le président du parti, Marc Ravalomanana, s'est abstenu de tout commentaire sur ces deux affaires qui interpellent l'opinion.

*Tribune* rappelle que Tsiandopy Jacky, assassiné à son domicile, a été président du conseil d'administration de l'université d'Antsiranana et président du syndicat du corps des inspecteurs généraux d'Etat. Il avait dénoncé en juin 2016 le harcèlement contre les inspecteurs généraux qui ont mis à nu l'affaire des subventions à la commune d'Ambohimahasina, devenue l'affaire Claudine Razaimamonjy. Il a également vivement critiqué le pouvoir actuel : « le style de gouvernance adopté par ce régime semble obéir à un leitmotiv machiavélique : faire taire les voix jugées dissidentes, museler la presse, traquer les leaders syndicaux, humilier les corps de profession en leur promettant du vent », a-t-il lancé amèrement dans une interview à *Midi*. L'enquête s'est finalement orientée vers la piste d'un règlement de compte familial. La police de Nosy Be a mis la main sur le neveu de l'ancien ministre.

**07/08 - En tant que président de la célébration du 50e anniversaire de l'Eglise FJKM, Marc Ravalomanana enchaîne les voyages. Des tournées aux allures de roadshow politique.** Pour *L'Express*, la confusion des genres a été à son comble ces derniers jours, où rendez-vous religieux et politiques se sont étroitement mêlés pour le président du parti TIM qui n'hésite pas à prendre la parole dans des assemblées religieuses pour aborder des sujets d'actualité et contourner ainsi les d'éventuelles interdictions de réunions publiques, après avoir été deux fois empêché de célébrer au stade municipal de Mahamasina le 15e anniversaire de son parti. Les femmes et les jeunes sont ses cibles privilégiées. L'omniprésence de l'ancien chef de l'Etat ne serait cependant pas du goût de certains cadres de l'Eglise FJKM, qui en prendraient ombrage. En septembre 2016, déjà, le pasteur Andriamahazosoa, président de l'Eglise, avait exhorté les hommes politiques à ne pas faire des institutions religieuses un instrument que conquête du pouvoir... Une recommandation que Marc Ravalomanana ne sera sans doute pas le seul à ignorer, conclut le quotidien.

**Midi déplore « une course effrénée pour séduire le peuple de Dieu ».** « *Les millions de personnes qui sont portés par la foi sont enclines à considérer avec sympathie, si ce n'est plus, les hommes politiques manifestant la même ferveur qu'eux. Marc Ravalomanana et Hery Rajaonarimampianina le font très habilement et espèrent en récolter les fruits en 2018* ». Quant au pasteur Mailhol, il n'entend pas se laisser supplanter sur ce terrain. Celui qui a annoncé à deux reprises pouvoir accéder à la magistrature suprême sans passer par la case des urnes a décidé de franchir le Rubicon. Plutôt que d'attendre une hypothétique installation à la tête de l'Etat par la volonté divine, il espère y arriver cette fois-ci de manière plus conventionnelle, en annonçant d'ores et déjà sa candidature...

**01/08 - Les agences de communication françaises se positionnent pour la présidentielle de 2018, révèle La LOI.** Stéphane Fouks, vice-président du groupe Havas, et le cabinet Vae Solis ont pris langue avec de potentiels candidats. La société ESL & Network a, quant à elle, un train d'avance avec la présidence malgache. Sa filiale Agence Publics a organisé la communication du président Hery Rajaonarimampianina lors de son séjour à Paris le 28 juin, où il a pu s'entretenir avec son homologue français. L'agence devrait aussi être en charge de l'organisation du forum « *Renouveau économique de Madagascar* » qui doit se tenir à Antananarivo début décembre dans le but de rassembler des investisseurs francophones. Le président d'Agence Publics se trouvait quant à lui fin mai dans la capitale malgache, ne faisant pas mystère de son intention de mener la campagne du chef de l'Etat. ESL avait organisé le Sommet de l'OIF qui s'est tenu en novembre à Antananarivo. Dina Rajaobelina, chef de projet digital d'Agence Publics, est la fille de Mamy Rajaobelina, qui était directeur délégué du Conseil national d'orientation en charge de préparer le Sommet.

**08/08 - Election présidentielle de 2018 : pléthore de candidatures attendue.** Bon nombre de personnalités politiques ont déjà déclaré vouloir se placer sur la ligne de départ. Marc Ravalomanana a été le premier d'entre eux, et ce, quelques jours seulement après son retour d'exil, arguant même que le pays ne pourrait pas attendre l'échéance de 2018. L'ancien premier ministre de la Transition, Jean Omer Beriziky, a déjà lui aussi exprimé sa présence, à la tête d'un groupement qui rassemble des personnalités politiques telles que l'ancien ministre de la justice Imbiky Anaclet. La candidature de l'actuel président de la République a également été officialisée par le parti HVM. Certains partis d'opposition, dont le MMM de Hajo Andrianainarivelo et le parti Freedom de Lalatiana Rakotondrazafy, ont souligné que celle-ci devrait présenter un candidat unique. Une éventualité non-écartée par le Mapar d'Andry Rajoelina, qui ne s'est toutefois pas encore ouvertement prononcé. Enfin, le parti ADN de l'ancien PDS d'Antananarivo, Edgard Razafindravahy, de mouvance « *libérale* », est lui aussi déjà parti à la conquête de nombreuses régions de l'île. Le dernier en date à avoir annoncé sa candidature est le pasteur Mailhol de l'Eglise Apokalipsy. Une candidature qui, clame-t-il, serait le fruit d'une prophétie. Mais d'autres noms commencent à circuler, comme celui de l'ancien premier ministre de Didier Ratsiraka de 1998 à 2002, Tantely Andrianarivo. Le nom de l'ancien directeur général du Trésor et expert du FMI, Orlando Robimanana, limogé par le pouvoir en place, circule également. Pour *Tribune*, les malgaches auront donc largement le choix. La question qui se pose est plutôt celle des programmes que les candidats devront présenter. Dans 75 % des cas, les candidats n'élaborent leurs programmes qu'une fois arrivés à la tête de l'Etat et ne soumettent aucun projet de société lors des campagnes électorales, déplore le site.

**14/08 - Election présidentielle 2018 : plusieurs potentiels candidats déjà handicapés.** « *Bien que le « ni... ni » soit déjà contesté par la communauté internationale, le régime semble en train de chercher d'autres paramètres pour bloquer les candidats qu'ils jugent dangereux pour Hery Rajaonarimampianina* », écrit *Tribune*. Marc Ravalomanana et accessoirement Tantely Andrianarivo sont tous deux officiellement condamnés par la justice. A priori, selon la loi en vigueur, ils ne sont pas éligibles sans amnistie. Une amnistie qui relève des missions confiée au Conseil du Fampihavanana Malagasy (CFM) qui se met en place et dont la neutralité est déjà mise en doute. D'un autre côté, les actions menées contre Mamy Ravatomanga, connu pour être le financier du candidat Andry Rajoelina, ne sont pas anodines non plus. En s'attaquant au milliardaire, le régime attaque par ricochet l'homme fort de la transition. D'autant que les enquêtes et autres audits lancés pourraient toucher Andry Rajoelina, note encore le site.

**29/08 - Un comité interministériel en charge de l'élaboration d'un nouveau code électoral est mis en place. Il dispose pour ce faire d'un délai de 60 jours.** Le nouveau code doit entrer en vigueur avant la fin de l'année. Cette décision fait suite au dépôt, fin juin, des conclusions de la commission consultative créée au sein de la CENI, qui avait associé à ses travaux des représentants de la société civile, des partis politiques, de plusieurs ministères, du Bianco et du Samifin. Le comité sera présidé par le premier ministre. Le projet de loi, soumis à la prochaine session parlementaire, devra prendre en compte les points suivants : plafonnement des dépenses de campagne, conditions d'éligibilité, nature et durée de la pré-campagne, fixation d'une date pérenne et définitive pour la tenue des élections, indépendance décisionnelle et financière de la CENI.

**12/08 - Le bras de faire entre Marc Ravalomanana et les autorités se délocalise : le projet de fêter le 15<sup>e</sup> anniversaire du TIM à Toamasina se heurte à l'interdiction du préfet.** Une décision motivée par la sauvegarde de l'ordre et de la sécurité publique en raison des risques qu'aurait constaté l'Organe mixte de conception (OMC), comme pour le projet de célébration interdit dans la capitale au mois de juillet. Le parti de l'ancien président dénonce un abus de pouvoir, étant donné que l'évènement devait se tenir dans un lieu privé, l'ancienne grande surface Magro de l'entreprise Tiko. Le préfet ajoute que l'entrave à une décision d'interdiction entraînerait des poursuites. La formation politique a contesté la décision devant l'instance administrative en formulant deux requêtes, l'une en annulation de ladite décision, l'autre en sursis à exécution du même acte. Les effets de la décision, objet de la demande de sursis sont normalement suspendus à compter de la date du dépôt de la requête et ce jusqu'à la notification du jugement. Le TIM a donc décidé de maintenir son programme.

**14/08 - 15<sup>e</sup> anniversaire du TIM à Toamasina : la manifestation n'a pas pu se tenir.** Dès le petit matin, les forces de l'ordre ont bouclé l'enceinte du Magro qui devait accueillir le rassemblement. Un rassemblement sur une propriété privée, qui selon les membres du parti, ne nécessitait donc aucune demande d'autorisation. La préfecture de police de Toamasina a d'ailleurs déclaré n'avoir reçu aucune demande. Aucune négociation n'a eu lieu dans la mesure où « *l'ordre portant interdiction de manifester émanait directement du premier ministre* », affirme Marc Ravalomanana. En marge de cet anniversaire raté, l'ancien chef de l'Etat a déclaré qu'il n'assistera pas à une éventuelle rencontre avec le président de la République que la communauté internationale aurait appelé de ses vœux pour faire baisser la tension entre le TIM et le HVM. « *Face à l'acharnement dont nous sommes victimes et à l'interdiction de toutes les manifestations prévues par le TIM dans le cadre de la célébration de son 15<sup>e</sup> anniversaire, il est hors de question de participer à cette rencontre* », a-t-il prévenu. Pour Midi, « *la population, préoccupée par sa lutte pour la survie, ne paraît plus décidée à s'indigner. Le 'gentleman agreement' conclu entre l'ancien président et le chef de l'Etat est donc maintenant rompu* ». « *Ce nouveau refus atteste du fait que la célébration du 15<sup>e</sup> anniversaire du TIM ne pourra se faire nulle part, ni dans la capitale ni ailleurs* », conclut Tribune.

**18/08 - Le couple Ravalomanana éjecté manu militari du Grand Hôtel d'Antsiranana** pour permettre au chef de l'Etat de disposer de la suite présidentielle lors de son séjour dans le chef de lieu de région pour participer au jubilé du 50<sup>e</sup> anniversaire de l'Eglise FJKM. Marc Ravalomanana se trouvait également dans la ville en qualité de président du comité d'organisation du 50<sup>e</sup> anniversaire. Il n'était pas sur les lieux au moment de l'expulsion, c'est son épouse Lalao et le député Guy Rivo Randrianarisoa qui ont eu affaire aux forces de l'ordre. Les occupants n'auraient pas été autorisés à pénétrer dans l'établissement pour récupérer leurs bagages. Tribune titre : « *Eglise réformée : scandale dans la famille* », écrivant notamment : « *Et dire qu'ils sont tous à Antsiranana pour assister au 50<sup>e</sup> anniversaire de l'église réformée FJKM. On n'attend plus qu'une déclaration du genre, ils font cela au nom de Dieu* ». « *A l'art consommé de la provocation de Marc Ravalomanana le staff présidentiel a répondu par sa maladresse habituelle en envoyant tout un bataillon pour déloger le gourou du TIM* », écrit L'Express.

**Le député du MMM, Milavonjy Andriasy Philibert dénonce « un mensonge d'Etat ».** Selon ses dires, « *Marc Ravalomanana et son épouse n'ont jamais été expulsés de l'hôtel. Le préfet de police d'Antsiranana et les responsables au niveau de l'Organe mixte de conception ont expliqué que leurs noms ne figuraient même pas dans la liste des clients de l'hôtel* ». Pour l'élu, « *cette affaire confirme, une fois de plus encore que Marc Ravalomanana n'a pas changé. (...) L'ancien président cherche à jouer la victime pour gagner la compassion des Malgaches* ». Et de rappeler au passage que « *ce genre de comportement a été à l'origine de son éviction du pouvoir* ».

**28/08 - La guerre d'influence entre Marc Ravalomanana et Hery Rajaonarimampianina reprend dans le Menabe. Les deux hommes se sont retrouvés à Morondava pour les journées nationales des enfants catholiques.** « *Les photos des deux meilleurs ennemis inondent les réseaux sociaux* », note L'Express. Contrairement à Antsiranana, Marc Ravalomanana n'a pas été autorisé à prendre la parole au cours de la messe mais il a pu s'exprimer durant le rassemblement des laïques de la FJKM. Son rival, en revanche, a pu prononcer un discours devant plusieurs milliers d'enfants à la fin de l'office religieux et il a

planté un arbre avec le représentant de l'Eglise catholique en souvenir de ces journées. Mécontentant de ne pas avoir pu s'exprimer, Marc Ravalomanana aurait quitté la messe avant la fin. Les deux protagonistes se sont serrés la main au rendez-vous de la section laïque de la FJKM. « *Je n'ai aucun problème avec les dirigeants catholiques* », a tenu à préciser par la suite l'ancien président lors de la rencontre avec le nonce apostolique, que ce dernier avait sollicitée, et en présence de l'archevêque d'Antananarivo.

**21/08 - « Rajaonarimampianina - Ravalomanana - La FJKM prise en sandwich », titre L'Express.** Les deux hommes ont participé à Antsiranana aux cérémonies du jubilé du 50<sup>e</sup> anniversaire des Eglises réformées et du bicentenaire de l'arrivée des missionnaires de la London missionary society (LMS) qui se sont tenues au stade de la ville. Ambiance pieuse et apaisée. Après avoir prononcé son discours, le chef de l'Etat s'est approché du président du comité d'organisation et président du TIM pour lui serrer la main. « *Une poignée de main en toute bonne mauvaise foi* » pour le quotidien. Dans son discours, qui avait précédé celui de Hery Rajaonarimampianina, Marc Ravalomanana avait remercié ce dernier-ci d'avoir participé à ces commémorations. Le lendemain, les deux protagonistes se sont retrouvés lors d'une sortie collective à la plage de Ramena, dans une ambiance conviviale, sur fond de guerre de communication exacerbée et de surenchère politico-médiatique. La compétition continue... « *Ce n'est pas fini. Le meilleur reste certainement à venir. Après le premier round, on attend la prochaine manche. Ainsi va le pays. L'Eglise sert toujours d'élément décisif pour conquérir le pouvoir* », note L'Express. A un peu plus d'un an de l'élection présidentielle, les préparatifs battent leur plein. « *Si Marc Ravalomanana profite de son statut de président du comité d'organisation du jubilé de l'Eglise FJKM pour séduire les fidèles, le HVM pour sa part lance une campagne avant la lettre tout en utilisant les prérogatives de puissance publique* », ajoute Midi.

**09/08 - Carnage au palais présidentiel d'Iavoloha le 10 août 1991 : aucune manifestation en vue pour le 26<sup>e</sup> anniversaire.** La préfecture de police d'Antananarivo n'a reçu aucune demande d'autorisation. Apparemment, écrivent des médias, le pouvoir et les acteurs politiques de l'opposition n'accordent plus aucune importance à cette date qui a pourtant marqué l'histoire de la Grande île. La presse rappelle que ce carnage a fait des centaines de morts et de nombreux blessés. A bord d'un hélicoptère, la garde présidentielle de Didier Ratsiraka a largué des grenades offensives contre les partisans du « *Herivelona Rasalama* » dirigés entre autres par Zafy Albert, Manandafy Rakotonirina et le pasteur Richard Andriamanjato de l'AKFM. Aucune enquête indépendante n'a été diligentée sur ces dramatiques événements, comme il en est de même pour tous les troubles qui ont marqué le pays depuis l'indépendance...

L'Express écrit : « *Le hasard du calendrier, l'ironie de l'histoire ont fait que la sélection des membres du CFM coïncide avec l'anniversaire de cette tragédie qui a fait des centaines de victimes innocentes. (...) S'il est un domaine où on doit parler de réconciliation, c'est justement à propos des 'génocides' perpétrés par les politiciens contre la population lors des crises successives. Tous ceux qui ont tenu des responsabilités dans ces crimes contre la nation doivent se repentir et demander pardon à la population. C'est d'autant plus nécessaire que personne n'a été jugé convenablement et condamnée dans ses actes ignobles. Pire, certains jouissent d'une retraite dorée à la charge de l'Etat en dépit des actes répréhensibles qu'ils ont commis et osent affirmer par-dessus le marché qu'ils n'ont rien regretté. On se demande si le CFM est chargée de cette tâche ou si son rôle sera réduit à obliger les belligérants politiques à se serrer la main, à sourire les uns aux autres et à s'embrasser pour montrer à l'opinion que ce sont les idées qui s'affrontent mais pas les individus, sauf dans la rue. La réconciliation ne signifie pas qu'on passe l'éponge au nom du fameux fihavanana et du fihavanana, qui sont tout sauf un moteur du développement, pour tout pardonner et tout oublier. La réconciliation laissera toujours des rancœurs si elle se fait à sens unique et si elle sert à disculper des criminels politiques au détriment de la population. Osera-t-on adopter le même système que les Sud-africains dans le cadre d'une commission Vérité-Réconciliation où les coupables racontent leurs exactions avant d'être pardonnés ? C'est peu probable, étant donné que même les acteurs et les témoins des tragédies antérieures qui sont encore vivants ont décidé de se taire à jamais* ».

**11/08 - Le mouvement « Forces de changement » (Dinika ho Fanavotam-pirenena - DFP) se mobilise en faveur du respect par le pouvoir des droits et libertés publiques.** Une conférence-débat a été organisée à cet effet, avec la présence de nombreuses personnalités politiques de l'opposition, dont l'ancien premier ministre Omer Beriziky. Des invitations auraient été adressées aux membres du gouvernement et aux responsables militaires mais elles seraient restées sans réponse. Le professeur Julien Radanoara est intervenu sur le thème des libertés, droits et devoirs des citoyens, garantis par la Constitution et les conventions internationales dont Madagascar est partie. Le DFP annonce son intention d'organiser des manifestations à Antananarivo et dans tous les chefs-lieux de province et de district. « *La liberté de manifester ne devrait pas être l'otage de l'ordre public* », déclare l'un de ses représentants.

**16/08 - Le mouvement DFP annonce son intention d'organiser une manifestation le 22 août** pour exiger le respect de la liberté d'expression. Ratolojanahary Maharavo dit Doudou, animateur du DFP, déclare qu'il respectera les démarches à suivre quant à l'obtention d'une autorisation pour la tenue du meeting. Si la préfecture de police rejette cette demande d'autorisation, le mouvement prévoit de saisir le Conseil d'Etat.



**19/08 - Le DFP précise que sa demande ne concerne que l'organisation d'un simple meeting au stade de Mahamasina entre le 22 et le 25 août**, sans descente dans la rue, objectif initialement annoncé. La commune d'Antananarivo aurait déjà donné son accord. Si la préfecture de police ne répond pas, le DFP considérera que son silence vaut accord. Des meetings sont également en projet dans des villes comme Fianarantsoa, Toamasina, Mahajanga et Manakara

**22/08 - La manifestation des « Forces de changement » interdite par la préfecture de police quelques heures avant le rassemblement.** Le porte-parole du mouvement, Maharavo Ratolojanahary, affirme que le programme est maintenu. Une demande de sursis à exécution doit être adressée au tribunal administratif, qui devrait être en mesure de statuer avant l'heure prévue pour le meeting. Le préfet de police motive son refus par un risque de trouble à l'ordre public, même pour une manifestation qui se déroule dans un lieu fermé. Si le rassemblement est maintenu, des dispositions seront prises pour quadriller les lieux et faire obstacle au rassemblement, prévient-il.

« **Pourquoi cet entêtement du DFP ?** », s'interroge *Tribune*. « *Pour certains observateurs, il s'agit d'une stratégie de lutte pour ternir l'image du régime et du gouvernement mais surtout pour continuer à entretenir dans les esprits le caractère répressif du pouvoir* ». Le site se montre critique vis-à-vis de ces appels à des « *rassemblements aventuriers* » adressés à une population aux abois.

**23/08 - La manifestation des « Forces de changement » n'a pas pu se tenir.** Les responsables du DFP se sont rendus à la préfecture de police pour remettre la copie de la demande de sursis à exécution et du recours en annulation déposés un peu plus tôt au tribunal administratif mais l'audience sollicitée n'a pu avoir lieu. Les organisateurs espèrent toujours une décision rapide du tribunal administratif qui leur permettrait tenir leur meeting dans les tous prochains jours. Les forces de l'ordre avaient pris position dès la veille dans le secteur du gymnase couvert de Mahamisana pour prévenir toute tentative de rassemblement.

**24/08 - La demande de sursis à exécution du DFP rejetée par le tribunal administratif.** Selon Maharavo Ratolojanahary, la raison invoquée est que son mouvement n'a aucune existence légale, ni en tant qu'association ni en tant que parti politique. Ne disposant pas de personnalité juridique, le tribunal administratif ne pouvait répondre favorablement à sa requête. Une nouvelle requête sera déposée au nom du parti « *Vonjy iray tsy mivaky* », qui, lui, possède une existence légale. Le préfet de police a prévenu qu'aucune manifestation ne sera autorisée dans la capitale durant la semaine en cours. « *Certains s'attendaient sûrement à ce que le tribunal administratif statue encore du côté des manifestants comme ce fut le cas pour le parti TIM. Rappelons que le tribunal administratif a décidé de suspendre la décision de la préfecture interdisant au TIM de célébrer leur 15ème anniversaire au même stade municipal. Les « Forces de changement » ont dû penser que ce sursis à exécution était un acquis dans la jurisprudence malgache sans même penser qu'elle n'avait aucune existence légale* », conclut *Tribune*.

**16/08 - Hery Rajaonarimampianina appelle à la démission des responsables incompetents.** « *Le chef de l'Etat appelle ceux qui n'ont pas encore été limogés à se sonder eux-mêmes et suivre les pas de ceux et celles qui ont déjà été remerciés sans attendre si tant est qu'ils prennent conscience de leur incompétence* », écrit *Tribune*, qui rappelle que nombre d'entités politiques et de la société civile réclament de longue date la démission du chef de l'Etat lui-même et de la totalité de son gouvernement.

**16/08 - La CNIDH souhaite que la société civile s'implique dans la campagne de sensibilisation des électeurs** en vue de leur enrôlement massif dans le fichier électoral. Sa présidente, Hanitrinala Rafolisisoa, souligne que l'inscription des électeurs reste un élément central du dispositif. Elle annonce son intention de s'associer à la campagne organisée à partir de septembre par la CENI pour contribuer à éduquer la population à la prise de conscience de sa souveraineté et à la surveillance du processus électoral. Des experts internationaux seront invités en octobre par la CENI à effectuer un audit de la liste électorale.

**26/08 - Hery Rajaonarimampianina procède à un 4e remaniement ministériel controversé. Des promotions, des sanctions et des choix discutables.** Il s'agit du second remaniement partiel que connaît le « *gouvernement de combat* » de Mahafaly Solonandrasana Olivier. Un remaniement surprise inconnu par l'opposition qui y voit un gouvernement d'hésitations « *qui veut faire du neuf avec du vieux* » car deux nouveaux ministres ont été nommés après avoir été limogés d'un poste de ministre ou de directeur de cabinet. Parmi les six ministres nommés, l'avocat inscrit au bureau de Paris, Henry Rabary Njaka est le plus controversé. Il remplace Béatrice Atallah au ministère clé des affaires étrangères. Le nouveau ministre était directeur de cabinet de la présidence et président du C.A. d'Air Madagascar. En 2015, il avait été remercié de ces deux postes lors d'une grève générale de 40 jours de la compagnie. Les employés lui reprochaient une mauvaise gestion ayant aggravé une situation financière déjà catastrophique. Le nouveau ministre aura à contribuer au déblocage des nominations d'ambassadeurs. La plus sévèrement sanctionnée est la ministre des affaires étrangères, Atallah Béatrice, l'une des inamovibles des gouvernements qui se sont succédés

durant cette IVe République mais elle pourrait se voir nommée ambassadrice à Paris. Il lui aurait été reproché d'avoir laissé fuir la composition de la liste des membres de la délégation en partance pour le Sommet de la SADC, liste qui comprenait des membres de la famille du premier ministre. Le ministre de la justice, Charles Andriamizeza, a également fait les frais des tensions au sein de son département et avec les magistrats, ainsi que des saisies à répétition de bois de rose déjà répertoriés, démontrant l'incompétence du régime à éradiquer ce trafic. Il est remplacé par une technicienne, Rasolo Elise Alexandrine, magistrate, présidente de la Cour de cassation, dont la nomination est saluée par le SMM. Les magistrats espèrent qu'elle saura trouver une issue à la crise ouverte avec le pouvoir, quelle pourra éradiquer la justice populaire et qu'elle agira en faveur de la mise en place de la Haute cour de justice. Ralava Beboarimisa, un proche du chef de l'Etat, est également de retour. Il avait été ministre de l'environnement et avait été limogé lors de problèmes rencontrés dans le cadre de l'exportation illégale des bois précieux. On attend de lui qu'il mette un terme à l'insécurité routière. Le premier ministre Olivier Mahafaly Solonandrasana continue d'assurer la fonction de ministre de l'intérieur. Pour *Les Nouvelles*, le remaniement s'est limité à un jeu de chaises musicales, c'est « *le bal des revenants* », avec en ligne de mire la présidentielle de 2018. Ses hommes de confiance sont placés à des postes clés et aucune nomination ne tente de répondre aux difficultés subies par la population. Pour mémoire, la présidence a également nommé trois premiers ministres en trois ans et demi.

## ► Mise en œuvre de la réconciliation nationale

**01/08 - « Réconciliation nationale : déjà contestée de toute part », écrit Tribune.** « Comment peut-on réussir une réconciliation nationale si la structure qui va la mettre en œuvre est déjà contestée depuis le début ? Si elle n'a pas reçu l'aval au moins de la majorité des antagonistes ou du moins des acteurs politiques parties prenantes dans les dernières crises politiques ? Mission presque impossible pour l'équipe du pasteur Jacob Tehindrazanarivelo à qui incombe la tâche de choisir les membres du nouveau Conseil du fampihavanana malagasy (CFM) », juge le site. Plus de 600 dossiers de candidatures sont arrivés sur le bureau du comité de sélection. Les principaux adversaires de la dernière crise ne semblent pas pressés de faire partie de ce comité, ni Marc Ravalomanana, ni Andry Rajoelina, ni Zafy Albert. Peut-être l'équipe de Didier Ratsiraka, la seule à avoir participé activement à la dernière réunion initiée par le FFKM sur la réconciliation nationale. L'équipe de Zafy Albert qui revendique la paternité du concept de réconciliation conteste la manière de faire du pouvoir.

**09/08 - La liste des 218 candidats présélectionnés (10 par région) pour intégrer le Conseil du fampihavanana malagasy (CFM) a été publiée.** 520 dossiers avaient été déclarés recevables, pour 22 postes à pourvoir. Les candidats ont des profils et des qualités divers et variés, « dotés d'une bonne réputation et brillants », selon Colette Vaohita, doyenne des membres du comité de sélections. Les noms d'anciens ministres, comme Eugène Mangalaza, Louise Odette Rahaingosoa et Manantsoa Masimana apparaissent dans la liste des aspirants. Connues sous le régime Ravalomanana et pendant la Transition, ces personnalités aspirent désormais à servir la nation en promouvant le Fampihavanana malagasy (réconciliation nationale). Figurent également dans la liste d'anciens parlementaires, des généraux et des journalistes. Les candidats doivent à présent subir un entretien public dans les locaux du Sénat. « Nous invitons le grand public à assister à cette étape car nous apprécions également la qualité des aspirants à travers les feedbacks. Cela ne nous lie pas mais nous aide à éclairer notre décision », indique le pasteur Djacoba Tehindrazanarivelo, président du comité de sélection. Les enquêtes de moralité et les enquêtes d'environnement seront menées parallèlement aux auditions publiques. Le processus conduira à la proposition finale des 22 membres titulaires et des 22 suppléants constituant les deux tiers du CFM. Les membres du comité de sélection se targuent d'avoir pu mener à bien leur mission, un processus entièrement malgache, sans appui de la communauté internationale. Pour mémoire, le CFM, organe constitutionnel, va prendre le relais du FFM, institution chargée de la mise en œuvre de la réconciliation nationale pendant la Transition, « qui, en fait, n'a rien fait durant son mandat », juge *Midi*, et dont la fin de mandat a été marquée par un scandale financier impliquant son instance dirigeante. Le président de la République disposera de son propre quota de 11 membres, qui risque de compromettre la neutralité de l'institution, estime le quotidien.

*Midi* écrit encore : « A bien lire la liste des admissibles (...) plus d'un constatent que les trois grands futurs candidats à l'élection présidentielle de 2018, Hery Rajaonarimampianina, Marc Ravalomanana et Andry Rajoelina, y ont leurs poulains. Ce qui explique l'important enjeu politique dans la mise en œuvre de cet organe qui sera chargé de la réconciliation nationale. (...) L'ancien président Didier Ratsiraka a aussi ses hommes dans la course ».

Aucun des membres de la fédération des anciens détenus politiques ne figure dans la liste des présélectionnés. L'association revendique la participation au processus de réconciliation.

**12/08 - L'association des « Tangala Mena » [notables traditionnels] fustige la politisation de la réconciliation nationale.** « Au lieu de l'enclencher [la réconciliation nationale], il faut donner place à la réconciliation traditionnelle. Elle au moins elle n'est pas teintée par la politique », soutient son président. Cette réconciliation ne requiert pas la considération des tendances politiques et encore moins celle des casiers judi-

ciaires, argumente-t-il, annonçant : « *Nous organiserons une rencontre avec les 'Sojabe' et les 'Ampanjaka' dans un futur proche pour discuter du déroulement de ce processus* ». L'association recense 16 600 « *Tangala Mena* » dans tout Madagascar.

**17/08 - Fervent acteur de la société civile dès le début de la crise en 2009, la candidature d'André Rasolo a été rejetée par le comité de sélection des membres du comité de réconciliation nationale.** Professeur de sociologie, membre du Comité d'experts, André Rasolo a pourtant fourni une contribution reconnue à la réflexion non partisane sur la réconciliation communautaire, la mise en place d'un processus inclusif, la libération de la parole et la refondation de la République. Ses prises de position publiques « *dérangantes* » seraient à l'origine de sa mise à l'écart. L'universitaire avait refusé une nomination comme conseiller de la présidence, pour préserver, dit-il, son indépendance et sa liberté de parole. « *Je m'écarte de ce processus [de réconciliation]. On tourne la page* », conclut-il une interview avec *L'Express*.

**Midi rappelle que le CFM sera composé de trois commissions** : une commission « *Vérité et pardon* » ayant pour mission principale la recherche de la vérité et l'établissement des responsabilités, une commission « *Réparation/indemnisation* » et une commission « *Refondation de la nation et de la République* » chargée, entre autres, d'identifier et d'analyser les causes de la fragilité de l'appropriation du concept de démocratie au sein de la société malgache et de déterminer les distorsions entre les prescrits constitutionnels et légaux et les pratiques politiques et juridictionnelles, constitutives du manque d'éthique politique, causes déterminantes des crises politiques.

**26/08 - Le chef de l'Etat a publié le nom de 11 personnalités de son choix qui complètent la liste des membres du Conseil du Fampihavanana Malagasy (CFM).** Parmi ces personnalités, on relève d'anciens premiers ministres et officiers généraux de la gendarmerie nationale, d'anciens députés et autres élus qui ont déjà siégé au sein d'un gouvernement. Parmi lesquels, Charles Rabemananjara, ancien premier ministre sous Marc Ravalomanana. A également été arrêtée la liste des 22 personnalités issues de la sélection du comité nationale de sélection. Parmi elles, trois journalistes, un ancien premier ministre (Mangalaza Eugène), un ancien ministre de l'intérieur et d'anciens parlementaires de la Transition.

**Une série de décret est attendue pour que la nouvelle institution puisse démarrer ses travaux.** Il s'agit notamment de mettre en place un secrétariat permanent et de recruter un secrétaire exécutif en charge de la gestion du CFM. Une commission spéciale indépendante sur l'amnistie doit en outre être mise en place au niveau de la Cour suprême. Parmi les dossiers sensibles que le CFM aura à traiter, la question de l'amnistie de Marc Ravalomanana, condamné à une peine de travaux forcés à perpétuité.

**30/08 - Zafy Albert critique le processus de réconciliation nationale engagé.** Il met en cause la nomination de certains membres, qui possèdent un lourd passé comme acteurs des différentes crises qui ont secoué le pays. L'ancien président conteste la désignation, sans sa consultation préalable, de certains membres censés représenter sa mouvance.

**Serge Zafimahova, observateur de la vie publique et membre du Club Développement et Ethique (CDE), dénonce une confiscation du processus de réconciliation nationale par une minorité sans légitimité** qui s'attribue un processus qui doit partir de la base sociale. Selon lui, les membres du CFM auraient dû être élus depuis les fokontany. Il estime que le processus de réconciliation est voué à l'échec, comme toutes les tentatives antérieures.

## ► Les suites de l'affaire Claudine Razaimamonjy

**01/08 - La chambre des détentions provisoires a rejeté la demande de liberté provisoire déposée par Claudine Razaimamonjy, placée sous mandat de dépôt à la prison pour femmes de Manjakandriana.** L'enquête au fond aurait débuté le 17 juillet. Le refus opposé serait motivé « *par sa détention encore nécessaire pour la continuation de l'enquête* » et en raison du fait que « *les faits qui lui sont reprochés sont graves* », indique une source judiciaire.

**08/08 - Visite inopinée de la présidente du SMM, Fanirisoa Ernaivo, au centre de détention à Manjakandriana pour vérifier la présence de Claudine Razaimamonjy.** La milliardaire, que l'on dit protégée par le pouvoir, y est encore présente, se félicite le syndicat. Cela fait désormais 55 jours que la conseillère spéciale est incarcérée. Pour *Midi*, Claudine Razaimamonjy semble avoir été lâchée par Hery Rajaonarimampianina et son épouse, qui sont supposés faire face à une pression insistante de la communauté internationale, soucieuse du respect de la bonne gouvernance et de l'Etat de droit.

**12/08 - Trois inspecteurs d'Etat convoqués en conseil de discipline. Ils sont accusés d'avoir divulgué à des journaux d'opposition (La Gazette, La Vérité, Inona Vaovao), un document mettant en cause l'actuel premier ministre** dans l'affaire de détournement de subventions communales en 2014. Pour leur avocat, ces trois inspecteurs sont sanctionnés pour avoir fait leur travail. Selon l'extrait du rapport de trois

inspecteurs qui a fuité dans la presse en avril, une somme de 120 000 euros aurait été virée sur le compte de la mairie avant d'être détournée sur le compte d'un particulier, sur ordre d'Olivier Mahafaly, à l'époque ministre de l'intérieur. « *Des inspecteurs généraux de l'Etat étaient envoyés en mission. Ils ont trouvé des malversations. La faute de ces personnes, c'est d'avoir trouvé des anomalies et d'avoir accompli leur travail. Les preuves sont là* », assure leur avocat. Les trois agents ont demandé à être mutés à un autre poste. Le président de la République devra statuer sur leur sort dans les prochains jours, précise *RFI*.

**26/08 - Le directeur du Bianco d'Antananarivo annonce que d'autres arrestations sont en vue dans le cadre de l'affaire Claudine Razaimamonjy.**

**29/08 - Affaire Riana Andriamandavy : la présidente du SMM dénonce un escamotage du dossier « par de hauts responsables ».** « *Nous ne reculerons point et nous poursuivrons notre revendication jusqu'à ce que la justice soit faite sur cette affaire* », déclare-t-elle. Pour mémoire, le sénateur Riana Andriamandavy VII, impliqué dans l'affaire du détournement de subventions communales, est poursuivi pour diffamation, menace de mort à l'endroit de la présidente du syndicat, violence et voie de fait. Le 5 avril, l'élu HVM de Fianarantsoa et vice-président du Sénat avait rassemblé des gros bras devant le siège du Bianco pour exiger la libération de sa belle-sœur, Claudine Razaimamonjy, lors de sa convocation pour enquête. Le portail du Bianco avait été forcé. Le lendemain, des pierres avaient été lancées contre ce même portail. Deux jours plus tard, c'est le portail de la chaîne pénale anti-corruption qui était pris pour cible. Le SMM compte saisir la nouvelle ministre de la justice, Rasolo Elise Alexandrine.

## ► Le conflit entre le syndicat des magistrats (SMM) et le pouvoir

**05/08 - Echec de la commission tripartite SMM-gouvernement. Le syndicat des magistrats demande une rencontre avec le chef de l'Etat** pour mettre fin au bras de fer avec le pouvoir. A l'issue de son AG, sa présidente a déclaré : « *Nous sommes désolés de vous dire que les discussions [qui ont démarré le 18 juillet] n'ont abouti à rien de concret. Nous avons le sentiment d'avoir été menés en bateau. Aucune solution claire ni prise de responsabilité franche quant au respect de l'indépendance de la justice et la mise en place de l'Etat de droit que nous revendiquons* ». Volontairement, le SMM ne serait pas entré dans le détail des points de blocage des négociations pour, dit-on, laisser au gouvernement l'opportunité pour clarifier et préciser ses positions. Le syndicat en appelle au chef de l'Etat, pour qu'il fasse une déclaration solennelle l'engageant à faire respecter l'indépendance de la justice dont il s'est déclaré le défenseur lors d'une récente intervention télévisée. La menace d'une grève illimitée sans service minimum reste d'actualité si au terme de la semaine de sursis accordée au pouvoir la situation n'est pas débloquée.

**18/08 - Le chef de l'Etat a opposé une fin de non-recevoir à la demande de rencontre du SMM, affirme Fanirisoa Ernaivo, présidente du syndicat.** Hery Rajaonarimampianina lui aurait fait savoir de vive voix qu'il ne souhaite pas s'immiscer dans le conflit qui oppose les magistrats à l'administration. Le SMM juge ce face à face indispensable, notamment pour obtenir du chef de l'Etat un engagement sur une réforme du Conseil supérieur de la magistrature (CSM) qui garantisse l'indépendance de la justice. Le mandat des membres actuels du CSM approchant de leur terme, le syndicat considère qu'il y a là une opportunité pour engager des réformes. Ses membres ont déjà élaboré une proposition qu'ils entendent soumettre au pouvoir.

## ► Diplomatie

**12/08 - Attendues depuis des années, les nominations aux postes d'ambassadeurs à l'étranger semblent toujours bloquées en haut lieu.** Le pouvoir n'a nommé qu'un seul ambassadeur, le Pr Tehindrazanarivelo, en poste à Addis-Abeba. La ministre des affaires étrangères, Béatrice Atallah, a déclaré que des demandes d'agrément ont été déjà envoyées aux pays accréditaires mais le blocage persiste alors que les dirigeants ne cessent de multiplier des rencontres internationales dans le cadre de la recherche d'investissements directs étrangers. Pour *Midi*, des divergences sur le nom des futurs titulaires seraient à l'origine de cette situation préjudiciable à la diplomatie économique que le pouvoir entend initier. Seuls signes positifs, l'annonce que le chef de l'Etat conduira prochainement une mission à l'étranger pour inaugurer la réhabilitation de l'ambassade italienne et rouvrir l'ambassade de Grande Bretagne. De son côté, le Pr Tehindrazanarivelo aurait reçu pour mission de développer la coopération avec l'Ethiopie, pays émergent en plein boom économique.

**12/08 - Le pouvoir est parvenu à obtenir du Conseil d'Etat la confirmation de la fermeture du collège « La Lumière internationale »**, fondé par le mouvement Hizmet du prédicateur Fethullah Gülen, poursuivi par le régime turc, annonce le site *Les décrypteurs*. Le Conseil a rejeté la demande de sursis à exécution de la décision gouvernementale de fermeture. Un sort qui s'expliquerait, en partie, par la situation politique in-



terne turque et les relations diplomatiques privilégiées que Madagascar entretient avec la Turquie du président Erdogan. La dernière tournée du président turc en Afrique orientale avait été l'occasion pour ce dernier de lancer une offensive contre l'implantation du mouvement güleniste en Afrique, entre autres à travers son réseau d'écoles. Sa visite dans la Grande île en janvier comportait le même objectif, avec, à l'appui de sa demande, une enveloppe financière que le pouvoir n'a pas su refuser. Recep Erdogan est allé jusqu'à suggérer la venue d'autres organisations capables de suppléer aux actions sociales menées par le mouvement Hizmet. « *Le régime se plie aux ordres d'Erdogan* », titre *Tribune*

Treize membres de nationalité Turque du corps enseignant du collège avaient échappé de peu à l'expulsion, en mars. Ils auraient été en possession de faux titres de séjour. La présence clandestine de ces enseignants aurait conforté la décision ministérielle de fermer l'établissement. La sécurité, serait l'autre raison mise en avant en faveur de la fermeture du collège. Il a été dit durant l'audience que l'établissement aurait des liens avec un réseau terroriste et que la poursuite de ses activités présenterait des risques d'implantation terroriste à Madagascar, une argumentation conforme à la position de l'homme fort d'Ankara.

**17/08 - Six membres du Congrès des Etats-Unis en visite à Madagascar.** Des rencontres ont été programmées avec le chef de l'Etat, les membres du gouvernement, des parlementaires, le commandement des forces armées et le DG du Bianco. La délégation semble particulièrement soucieuse de s'enquérir des conditions des préparatifs de l'élection présidentielle de 2018, qu'ils souhaitent « *libre, crédible et transparente* ». Dans leurs préoccupations également, les questions de défense et de sécurité intérieure et la lutte contre la corruption. Les délégués ont confirmé le soutien des Etats-Unis au Bianco, dont ils ont proposé de renforcer les moyens. La concrétisation de l'Etat de droit et de la bonne gouvernance fait partie, ont-ils rappelé, des conditionnalités de l'AGOA. Une rencontre est enfin prévue avec la Chambre de commerce américaine pour faire le point sur le climat des affaires et les investissements. Dans ce cadre de ces rencontres, le ministre de la défense nationale a rappelé que la nouvelle politique de défense et de sécurité de Madagascar devra privilégier la protection des côtes et du territoire maritime, ainsi que la lutte contre les dahalo. La lutte contre le terrorisme, la piraterie maritime et les trafics illicites ont été longuement évoqués avec la délégation. Les Etats-Unis envisagent d'apporter leur concours à la création de nouvelles bases navales dans le Sud du pays, dont la sécurité maritime a été jusqu'ici délaissée. Ils contribueront au renforcement de l'efficacité de la marine nationale. Le renforcement de la protection des côtes n'est pas sans lien avec la lutte contre les dahalo : selon certaines sources, en effet, des cheptels volés seraient embarqués clandestinement au large. Le débarquement par la mer d'éléments des forces de l'ordre pourrait en outre permettre de lutter plus efficacement contre les dahalo retranchés dans des zones difficilement accessibles par voie terrestre. Une marine efficace pourrait enfin contrecarrer l'importation illicite d'armes.

**21/08 - Le sommet de la SADC, réuni à Pretoria, a été consacré à l'industrialisation de l'Afrique Australe,** notamment dans les domaines de l'agro-transformation, de la transformation des minéraux, de l'industrie pharmaceutique et de l'énergie, dans la perspective de l'intégration régionale et du renforcement de la participation du secteur privé. L'industrialisation constitue le talon d'Achille de Madagascar, aux prises avec la concurrence des produits importés et pénalisé par le coût élevé de l'énergie. Sur le plan politique, la SADC affirme suivre encore avec attention l'évolution de la situation dans la Grande île. Un rapport a été présenté sur les avancées observées depuis la sortie de crise, en 2013. Une évolution jugée « *positive* ». Le premier ministre a demandé à la SADC de soutenir les efforts du pouvoir en faveur de la stabilité institutionnelle et de la lutte contre la pauvreté.

## **DROITS HUMAINS - GOUVERNANCE**

**04/08 - Les observations du Comité des droits de l'homme (CDH) des Nations unies concernant la situation des droits humains à Madagascar ont été adoptées le 25 juillet<sup>1</sup>.** Le Comité affirme ses préoccupations concernant le respect de ces droits. Les autorités malgaches avaient présenté leur rapport les 10 et 11 juillet. Le CDH déplore entre autre que les tribunaux malgaches invoquent rarement dans leur jugement les textes du PIDCP, pacte auquel Madagascar est partie. Il pointe du doigt l'absence de budget alloué à la CNIDH, le fait que le Haut conseil pour la défense de la démocratie et de l'Etat de droit (HCDD) ne soit toujours pas opérationnel et que la Haute cour de justice (HCJ) ne soit pas encore en place. Cette dernière institution serait pourtant, selon le CDH, un outil essentiel pour garantir l'indépendance et l'impartialité de la justice. Le Comité se dit préoccupé par le caractère encore répandu de la corruption dans les milieux politiques, la magistrature et la police, ce qui favorise la défiance de la population envers les autorités étatiques et débouche sur le phénomène des vindictes populaires. Il dénonce encore la persistance de l'impunité, les exécutions extrajudiciaires et les exactions commises par les forces de l'ordre. Des enquêtes promptes, impartiales et efficaces doivent être diligentées pour toutes ces situations et que les responsables

<sup>1</sup> [http://tbinternet.ohchr.org/\\_layouts/treatybodyexternal/Download.aspx?symbolno=CCPR/C/MDG/CO/4&Lang=Fr](http://tbinternet.ohchr.org/_layouts/treatybodyexternal/Download.aspx?symbolno=CCPR/C/MDG/CO/4&Lang=Fr)  
Blog Justmad : <http://p9.storage.canalblog.com/97/72/448497/116931527.pdf>

répondent de leurs actes. Les textes législatifs et réglementaires en vigueur doivent être amendés pour mieux prendre en compte les mauvais traitements, la torture et les aveux obtenus sous la contrainte ainsi que l'imprescriptibilité de ces actes. Les atteintes aux libertés de réunion, d'expression et d'association font également l'objet des préoccupations du CDH, ainsi que les textes qui régissent les activités de presse et les médias, la pénalisation de l'avortement pour la mère et le personnel médical, la discrimination envers les femmes, le travail des enfants et la traite des êtres humains. Le Comité encourage enfin le pouvoir à mettre en œuvre tous les moyens nécessaires pour réaliser la réconciliation nationale et renforcer l'indépendance de la CENI avant les prochaines échéances électorales.

**29/08 - Signature d'un protocole d'accord entre le Système des Nations unies (SNU) et le ministère de la défense nationale en faveur du respect des droits de l'homme et du droit international humanitaire.** Le SNU apportera notamment une assistance et des conseils techniques en matière d'éducation aux droits de l'homme dans les programmes de formation des écoles nationales des forces armées ainsi que dans les actions de formation continue des personnels en activité. Un référentiel sera diffusé au sein des forces armées. De manière diplomatique, la représentante des Nations unies, Violette Kakyomya, a dénoncé les agissements de membres des forces de l'ordre (Emmo/Reg, Détachements armés de sécurité et Unité spéciale anti-dahalo), aussi bien en milieu urbain que rural. « *Le maintien de la paix et de la sécurité requiert une approche non seulement militaire mais également holistique, (...) tout en tenant compte du respect des principes de légalité et des droits de l'homme* », a-t-elle soutenu. Le ministre de la défense a rappelé que « *les militaires sont soumis à des dispositions légales et réglementaires qui garantissent le respect des droits de l'homme lors de leurs missions* ». Il conteste à cet égard le récent rapport du département d'Etat qui pointe des « *abus des forces de l'ordre* », « *des exactions* » voire « *des homicides arbitraires ou extrajudiciaires de suspects criminels* » commis lors des missions de lutte contre les voleurs de bovidés. Le ministre affirme que les dispositions prévues sont mises en œuvre en cas de non-respect des règles : « *des poursuites judiciaires sont appliquées selon la gravité des faits* ».

## ► Insécurité, dahalo, vindicte populaire

**12/08 - Annonce d'un Plan national de sécurité établi pour une période de 20 ans.** Une grande réforme touchant les forces armées qui sera matérialisée par des redéploiements, des dotations en matériels et un nouveau mode de recrutement. La réforme du secteur sécurité a déjà été évoquée et discutée à maintes reprises et l'initiative avait reçu l'approbation des partenaires techniques et financiers de la Grande île. Le système de sécurité malgache est en effet largement dépassé. Il date selon le premier ministre, de la colonisation. Les effectifs, de l'ordre d'un peu plus de 50 000 hommes en incluant la gendarmerie, ne répondent plus aux besoins d'un pays qui connaît une très forte croissance démographique. En outre, ces effectifs, localisés majoritairement dans les grandes villes, sont dans l'incapacité d'assurer la sécurité dans les zones rurales et difficiles d'accès. Les matériels dont disposent les forces de l'ordre sont obsolètes. Des véhicules encore en service ont été utilisés durant la seconde guerre mondiale. Le lancement officiel de la réforme du secteur sécurité se tiendra début septembre. Le document élaboré et discuté depuis plusieurs mois est en cours de finalisation.

**23/08 - « Insécurité grandissante : Les forces de l'ordre se trompent de cible », titre Midi.** Plusieurs centaines de militaires, gendarmes et policiers ont été mobilisés à Mahamasina pour interdire la manifestation des « *Forces de changement* ». L'Etat vient de consacrer un important budget à des manœuvres militaires dans les Tamponketsa, consacrées à la riposte à des attaques d'origine étrangère mettant en péril la souveraineté nationale. Au vu de la situation d'insécurité qui se développe de manière inquiétante dans les grandes villes comme en brousse, nombre d'observateurs estiment que les forces de l'ordre se trompent de cible. La question qui se pose est de savoir quelle est la mission principale des forces de l'ordre : assurer la défense des biens et des personnes ou bien défendre les « *seza* » et les intérêts des dirigeants ? Quel est l'intérêt de maintenir dans les casernes des centres-villes des forces de l'ordre désœuvrées alors que l'insécurité sévit dans les quartiers ? Prioriser les contrôles routiers qui favorisent la corruption et qui n'apportent aucun résultat en matière de lutte contre l'insécurité ne constitue pas non plus une solution, estime le quotidien.

**03/08 - Belo-sur-Tsiribihina - Un sergent-chef dépecé et exécuté par une bande de dahalo.** Les malfaiteurs l'ont délesté d'une Kalachnikov. L'accrochage meurtrier est survenu lors d'une poursuite engagée par la gendarmerie et l'armée, après le vol de 60 têtes de bovidés. Les affrontements avec les villageois ont duré près de deux longues heures.

**06/08 - Une horde de bandits a incendié un village près de Sakaraha. 300 habitations sont parties en fumée et près d'un millier de personnes se sont retrouvées sans toit.** Cet assaut a été monté en représailles de l'exécution par la gendarmerie de trois individus armés qui menaçaient la population occupée à

extraire du saphir. Les corps des trois malfaiteurs abattus ont été abandonnés par les fuyards qui sont revenus dans la nuit pour exécuter leur vengeance. La gendarmerie a perdu leurs traces.

**07/08 - Ambalavao - Un adjudant-chef tombe dans une embuscade montée par des dahalo.** La victime, issue du détachement autonome de sécurité (DAS) déployé dans la localité, est morte sur le coup. Tout a commencé avec le bouclage de la zone suite à un vol de bœufs.

**09/08 - Mandrosonoro - Deux femmes otages d'une bande de 80 dahalo munis de fusils de chasse et d'armes blanches,** qui s'est emparée de 600 têtes de zébus. Le groupe a poursuivi sa route avec ses deux otages, se dirigeant vers son repaire d'Ampasimbe, dans le district de Mandabe. 19 gendarmes de la brigade de Mandrosonoro et des éléments du peloton mobile porté d'Ambatofinandrahana se sont lancés à la poursuite, tout en veillant à ce que les otages ne soient pas exécutés. Au moins quatre vols de bœufs ont été commis dans le district en une semaine. « *Les dahalo optent pour une stratégie infernale ces derniers temps, qui est le Firambany en terme local, ou enlèvement. Cette modalité nouvelle devient maintenant courante dans les vols de bœufs* », souligne un fonctionnaire.

**11/08 - Les dahalo repentis ou « Jado » sous le feu des projecteurs.** Reconvertis dans l'autodéfense villageoise après des années de guérilla contre les forces de l'ordre, près de 4 000 d'entre eux ayant écumé la région Anosy ont constitué une véritable armée de miliciens placée sous l'autorité de la gendarmerie. Bénéficiant de l'appui d'une députée et de chef d'entreprises, ces miliciens ont été généreusement dotés d'équipements qui font défaut aux forces de l'ordre. Portant des pseudo-tenues réglementaires et arborant des écussons, les « *Jado* » du district d'Amboasary-Sud disposent d'un véhicule d'évacuation des blessés, d'armes à feu, de téléphones mobiles avec plaques photovoltaïques, de motos et de bicyclettes. Des armes saisies sur les dahalo leur sont confiées pour les missions les plus périlleuses.

**14/08 - Des heurts entre civils pour une affaire de vols de zébus font cinq morts dans la région Menabe.** A la poursuite d'une horde de dahalo qui avait attaqué leur village, une soixantaine d'habitants de Mandronarivo se sont affrontés aux membres de la communauté villageoise de Mandabe. L'accrochage a eu lieu suite à l'application d'un « *Dina* ». Le litige a pris naissance suite au vol de 116 zébus. En guise de réparation, les villageois ont exigé 400 zébus du village rival. Les poursuivants ont effectué des tirs en l'air et saccagé des commerces, ce qui a déclenché les hostilités.

**14/08 - Un gendarme a été assassiné, deux militaires et un autre gendarme ont été blessés dans une embuscade tendue par des dahalo à Ankazoabo-Sud.** Alors qu'ils avaient été appelés pour sécuriser une habitation menacée par des dahalo, ils sont tombés dans un guet-apens et atteints par balle.

**18/08 - Attaque de dahalo sur la RN7 au niveau du Camp Robin. 80 dahalo ont attaqué la caravane de taxis-brousse qui rejoignait Fianarantsoa.** Des échanges de tirs ont été entendus et les gendarmes qui escortaient le convoi ont dû avoir recours à l'utilisation de grenades. Aucune perte de vie humaine n'est à déplorer et on ne compte que trois blessés. Le taxi-brousse de tête a été fortement endommagé. Les forces de sécurité ont mis la main sur deux suspects qui étaient parmi les passagers. Les dahalo sont parvenus à prendre la fuite avec leur butin.

**23/08 - Insécurité dans le Sud - Envoi d'aéronefs et de 300 commandos.** Des hélicoptères Alouette II, des avions Tétras et une mitrailleuse semi-lourde seront utilisés dans cinq régions, pour des opérations de reconnaissance. Des buggys et des quads quadrilleront le terrain. La mise en place de ce régiment interarmes bat son plein. Composé d'éléments d'élite rigoureusement sélectionnés, il devrait être opérationnel début 2018. Son quartier général sera basé à Ihosy. L'opération est inscrite au budget 2017 du ministère de la défense.

**23/08 - Une bande de 60 dahalo a monté une embuscade à Andambario (district d'Ihosy). Six d'entre eux sont tombés sous les balles des gendarmes.** Les rescapés ont pris la fuite, abandonnant leur butin. Des poursuites ont été engagées par les forces de l'ordre.

**30/08 - A Tsinjorano, commune de Malaimbandy, 50 dahalo ont exécuté une femme et un enfant. Les bandits ont incendié quatre maisons.** Six femmes et une fillette avaient été prises en otage en représailles à l'exécution d'un des leurs dans une embuscade conduite par des gendarmes venus en renfort. Deux jeunes hommes qui ont tenté de s'interposer ont été grièvement blessés. Les cinq autres femmes otages n'ont pas été retrouvées.

**30/08 - Fenoarivobe - Violents affrontements entre les forces de l'ordre et une bande de dahalo.** 300 bovidés volés ont été récupérés à la suite d'une poursuite organisée avec les villageois. L'un des malfaiteurs

a été tué, trois autres ont été blessés. L'un des propriétaires des troupeaux a été mortellement touché. La bande a battu en retraite pour se réfugier dans une zone montagneuse difficile d'accès.

**11/08 - Un présumé sorcier battu à mort dans le district de Maevatanana.** Les villageois l'ont accusé d'être l'auteur de la mort de plusieurs personnes par empoisonnement avec de l'alcool. La victime, âgée de 52 ans, a été rouée de coups de pierres et de rondins.

**22/08 - Des affrontements entre civils ont éclaté dans les communes d'Ankavandra et de Betsipolotra (district de Miandrivazo).** Des villages sont partis en fumée et les parties belligérantes comptent des victimes dans leurs rangs, d'après un informateur local. Des vengeances mutuelles sont à l'origine de ces sanglants affrontements. La population « ignore les forces de l'ordre et le système judiciaire. La mort d'un homme appartenant à un camp entraîne une action visant l'élimination d'un autre du camp d'en-face », rapporte la source. Lorsqu'elles interviennent, les forces de l'ordre sont prises à partie. Les tensions prennent le plus souvent leur source dans des vols de bovidés. Fonctionnaires, forces de l'ordre et élus locaux sont régulièrement mis en cause dans ces affaires.

**08/08 - Un sergent-chef en fonction, un fugitif de la prison de Tsiafahy et trois mercenaires impliqués dans un trafic d'armes placés sous mandat de dépôt.** Cette affaire est le deuxième cas dans lequel sont épinglés des éléments des forces armées après celui d'un braquage survenu à Sabotsy Namehana le 15 juin. Le soldat qui en était l'un des auteurs principaux a réussi à s'échapper lors de sa garde à vue à la gendarmerie.

**21/08 - Les gendarmes sont déployés dans les 44 communes du district d'Ambatondrazaka à la recherche d'armes de guerre.** Quelques fusils d'assaut ont déjà été saisis. Une Kalachnikov avait été dérobée quelques semaines auparavant à un militaire à Anjozorobe. Trois individus ont été placés en détention préventive et deux suspects doivent être traduits devant le parquet. Ce déploiement s'inscrit dans le plan d'action visant à renforcer la présence de la gendarmerie sur le terrain, y compris pour des actions préventives. Aucun budget spécifique n'a été alloué à cette opération : les forces de l'ordre sont à la charge des fokonolona, qui doivent assurer le gîte et le couvert.

**25/08 - L'ancien consul honoraire de Malaisie a été assassiné en plein centre de la capitale.** Le diplomate franco-malgache était au volant de sa voiture lorsqu'il a été la cible de tirs d'arme à feu. Zahid Raza était le gérant d'un commerce de fournitures de bureau. Il a vécu quelques années à La Réunion avant de retourner à Madagascar il y a environ trois ans pour y occuper les fonctions de consul. Son nom est associé au kidnapping de membres de la communauté karana à Fianarantsoa en 2009. Soupçonné d'y avoir participé, il a été incarcéré à Tsiafahy puis à Antanimora. Il faisait l'objet d'une interdiction de sortie du territoire mais il a profité d'une évacuation sanitaire à l'étranger pour se soustraire à la justice. Les autorités lui ont retiré son agrément en tant que consul honoraire de Malaisie. Il avait pu regagner Madagascar librement en décembre 2010, provoquant l'indignation de la communauté karana. L'hypothèse d'un règlement de compte au sein de la communauté karana est privilégiée.

**30/08 - Le maire de la commune d'Andolofotsy, district de Miarinarivo, a été attaqué à son domicile. Gravement blessé, il est décédé à l'hôpital HJRA.** Face à l'insécurité croissante dans le district, le député de Miarinarivo lance un appel d'urgence aux forces de l'ordre.

**30/08 - Un homme succombe à une vindicte populaire à Betomendy, commune d'Anahidrano.** Il aurait été interpellé en flagrant délit de vol. Démembré, il a été lardé de coups de couteau. Une enquête a été ouverte.

## ► Justice, gouvernance

**03/08 - Renforcement des droits de la défense :** en application de la loi 2017-013 modifiant et complétant les dispositions du code de procédure pénale, relative à la défense des parties, l'enquête préliminaire et la détention préventive au cours de la poursuite et de l'instruction, le fait de commencer les auditions en dehors des heures de travail est constitutif de nullité de la procédure. Il en va de même pour le non-respect d'autres obligations, telles que la mention des heures d'arrestation et de clôture de l'enquête, l'absence de précisions portant sur le déroulement des auditions. Dorénavant, l'avocat n'a plus besoin d'attendre l'issue de l'enquête pour pouvoir se faire délivrer copie des pièces du dossier. Le droit d'accès au dossier de procédure dès les premiers stades de l'enquête offre ainsi à l'avocat la facilité d'organiser une défense efficace pour son client et de disposer de tous les éléments pertinents pour cette défense ainsi que la facilité de rechercher des preuves favorables à son client ou de préparer les interrogatoires, selon les précisions apportées par la HCC.



**09/08 - « Deux tiers des détenus affichent des signes de détresse psychologique », affirme Handicap International.** Une situation qui frappe en particulier les prévenus qui doivent attendre plusieurs mois, voire plusieurs années, avant de passer devant la barre et qui conduit à de nombreuses tentatives de suicide. La surpopulation carcérale ne fait qu'aggraver cet état de fait. La détresse psychologique générée par l'incarcération nuit à la réinsertion des détenus au moment de leur libération. Les éducateurs spécialisés font cruellement défaut pour préparer le retour à la vie active. A Antanimora, pour 3 000 détenus, on ne compte que trois éducateurs spécialisés. Handicap International intervient dans cinq établissements en appui aux actions de préparation à la réinsertion sociale menée par l'administration.

**25/08 - Liberté surveillée des mineurs : projet d'extension à l'échelle nationale.** Les nouvelles mesures alternatives à la détention adoptées par le Parlement en 2016 ne sont actuellement appliquées qu'à Antananarivo et Antsiranana, où les premiers résultats paraissent concluants. La loi établit, entre autres, que l'incarcération ne constitue pas toujours une mesure efficace pour enrayer les comportements délinquants. Elle recommande de privilégier les alternatives à la détention, notamment la liberté surveillée, assortie d'un « retour à une occupation type scolarité ou formation professionnelle ». 850 mineurs seraient actuellement incarcérés sur tout le territoire.

**12/08 - Clovis Razafimalala, militant écologiste, confirme qu'il compte faire appel de sa condamnation à 5 ans de prison avec sursis et à une amende de 50 millions Ar.** Le coordinateur de la coalition Lampogno, soutenu par les organisations de la société civile et Amnesty International, n'a de cesse de clamer son innocence. « *Les investigations de la justice sur mon affaire n'ont pas été poussées à fond. Il n'y a pas assez de preuves, pour ne pas dire aucune, qui démontrent que j'ai participé à une destruction quelconque de biens et de documents publics* », a-t-il réitéré lors d'une conférence de presse. Dans un reportage diffusé sur la radio *Antsiva*, le chef de district de Maroantsetra, absent au moment de l'émeute du 14 septembre, fait désormais preuve de prudence : « *On m'a rapporté que Clovis Razafimalala était présent. Je ne peux cependant pas le confirmer car je n'étais pas présent ce jour-là* ». « *C'est un verdict pour qu'il se taise et se tienne tranquille* », a affirmé Lalaina Andrianavalona, coordinateur national de la Coalition nationale de plaidoyer environnemental (CNPE), durant la conférence de presse. La Coalition demande que soit mis en place le code de l'environnement afin que soient mieux protégés les droits des protecteurs de l'environnement comme Razafimalala.

**28/08 - Onitiana Realy, ministre de la population, de la protection sociale et de la promotion de la femme, premier membre du gouvernement à se rendre à Antsakabary, 6 mois après les faits.** La délégation a mis trois jours pour arriver dans cette commune du district de Befandriana Nord. La ministre a effectué 6 heures de route à moto pour parcourir 85 km de piste. Jusqu'ici, seules 300 feuilles de tôle sur les 6 300 expédiées étaient parvenues aux habitants des fokontany concernés par les exactions des forces de l'ordre. La délégation ministérielle dépêchée sur place le 20 février s'était arrêtée en chemin, à Befandriana Nord, contrairement à une autre délégation de prélats et fidèles catholiques du diocèse qui s'était rendu à pied dans ces fokontany éplorés pour leur apporter soutien, aide et encouragements. L'équipe d'Onitiana Realy a pu faire acheminer les tôles bloquées en cours de route et fait distribuer 7 tonnes de riz et des kits scolaires pour les 752 élèves des écoles. Un chantier « *Haute intensité de main d'œuvre* » (HIMO) a été lancé, pour près de 800 personnes, à raison de deux membres de chacune des 396 familles victimes, avec pour objectif des travaux de reconstruction et d'assainissement. Concernant l'avancement des enquêtes, le ministère de la justice indique que **la dernière audition des 40 policiers incriminés s'est tenue le 16 août. Le dossier est en cours de finalisation en vue d'un transfert au tribunal de première instance d'Antananarivo.** Dans l'affaire du meurtre de deux policiers, à l'origine de l'expédition punitive, l'affaire a été déférée au tribunal d'Antsohihy le 27 février. 5 personnes ont été placées sous mandat de dépôt.

**30/08 - Incarcérés pour le meurtre de deux policiers, cinq habitants d'Antsakabary ont demandé une liberté provisoire.** Saisi de la demande depuis près d'un mois, le tribunal d'Antsohihy ne s'est pas encore prononcé. L'un des prévenus est un chef fokontany dont les habitants avaient dénoncé des extorsions de fonds commises par les deux policiers abattus.

**05/08 - La Conférence des travailleurs de Madagascar dénonce l'existence de 100 sociétés illégales dont l'activité a été découverte entre janvier et juillet de cette année.** La grande majorité opère dans la capitale ou ses abords. Ces sociétés transmettent de fausses déclarations ou effectuent des déclarations partielles aux administrations et aux organismes de protection sociale. Les poursuites judiciaires s'avèrent difficiles, nombre de ces entreprises changeant fréquemment de raison sociale ou d'identité. L'inspection du travail, dépourvue de budget, n'a pas les moyens d'intervenir sur le terrain.

**03/08 - Projet « TsyCoolKoly » (TCK) - Une centaine de dossiers transmis au Bianco.** L'ONG Tolotsoa ne se destinait pas au départ à la lutte contre la corruption mais c'est avec détermination que l'organisation s'est lancée dans son projet « *TsyCoolKoly* » il y a trois ans. En réalisant une des activités de l'ONG, la dis-

tribution de copie d'actes de naissance pour les personnes des quartiers défavorisés de la capitale, les bénévoles ont remarqué que même pour l'obtention d'informations il faut passer par des dessous de table et des pots-de-vin. Aussi a-t-elle décidé de mettre en place une plateforme afin que la population puisse participer à la lutte et dénoncer les cas de corruption. D'une façon simple et ingénieuse, le projet TCK repose sur un site Internet qui capitalise toutes les plaintes de corruption. TCK a reçu l'appui technique et financier du Pnud, de l'UE et de l'ambassade de France. La stratégie permet à l'équipe de centraliser les informations reçues, que ce soit des doléances, des encouragements ou des refus de commettre des actes de corruption. Trois choix sont proposés aux internautes : transmission au Bianco, transmission au gouvernement ou « sans suite ». Plus d'une centaine de dossiers auraient déjà été transmis au Bianco, qui détermine quels sont les dossiers « *investigables* ». Les plaintes adressées au gouvernement sont régies en un projet de plaidoyer.

**07/08 - 33 mutations et des licenciements après un dramatique accident routier qui a fait plus entre 20 et 30 morts et une centaine de blessés à Ankazobe.** Le chef du centre de visite technique d'Alarobia a précisé que l'autocar à étage accidenté n'avait plus été contrôlé depuis octobre 2014. Pour *Tribune*, il paraît évident que la corruption est présente dans ce centre. On ne comprend pas en effet pourquoi un véhicule qui est censé être contrôlé tous les six mois ait pu rouler durant plus de deux ans sans être en règle. Des employés ont effectivement été licenciés pour flagrant délit de corruption mais on ignore si des poursuites judiciaires seront engagées. On peut supposer également, ajoute le site, que ce genre de situation est devenu la règle sur toute l'étendue de la Grande île, mettant en péril les usagers de la route. « *Les accidents de la route tuent beaucoup plus que les homicides et actes de banditisme* », déclarait le colonel Ravoavy de la circonscription de gendarmerie d'Analamanga quelques jours avant le drame. Un dramatique accident avait déjà fait l'année dernière 47 morts à Anjozorobe. Le nombre exact de passagers qui se trouvaient dans le camion au moment de cet accident n'avait pu être déterminé de manière précise. Le poids-lourd accidenté était un véhicule de transport de marchandises nullement destiné à transporter des passagers. Le bus qui a connu une avarie technique à Ankazobe en ce début de mois transportait 140 passagers pour une capacité théorique de 78, soit une surcharge estimée à 4 tonnes. Le bus devait acheminer à Mahajanga des fidèles de l'Eglise FJKM de la région Itasy.

**Cet évènement dramatique a relancé le débat sur l'éthique et déontologie de la presse et des réseaux sociaux** en matière de publication de photos « *traumatisantes et terrorisantes* ». Le ministère de la communication a rappelé à l'ordre les organes de presse pour la publication de photos insoutenables mises à la Une. L'observatoire de médias et de communication Ilontsera, quant à lui, a déjà appelé maintes fois les médias à leurs responsabilités en la matière, en vain... Hery Rakotondrzaka, président de l'association des photographes journalistes de Madagascar, souligne l'importance du respect de l'éthique et de la déontologie concernant les photos et images diffusées dans les médias.

**10/08 - Le milliardaire Mamy Ravatomanga, PDG du groupe Sodiat, serait dans le collimateur de la justice française et malgache.** Une perquisition a eu lieu au siège de son groupe en raison notamment de soupçons de blanchiment d'argent. Ses résidences à l'extérieur, plus particulièrement en France, auraient également fait l'objet de perquisition. Le Samifin se trouve en première ligne dans cette affaire. Le pouvoir aurait décidé de lancer ou de faire lancer des audits internationaux contre cet ancien leader de la Transition, soutien financier d'Andry Rajoelina. Selon *Tribune*, l'objectif pourrait être de les empêcher de se présenter en position de force à la prochaine présidentielle. D'après les déclarations d'Andry Rajoelina, c'est le milliardaire qui lui aurait présenté Hery Rajaonarimampianina et aurait fait pression pour que celui-ci soit nommé au poste clé de ministre des finances. Le site s'interroge : l'audit international ne risque-t-il pas de revenir comme un boumerang sur les dirigeants actuels ? L'auteur de l'article rappelle que la riche femme d'affaires Claudine Razaimamonjy, conseillère de la présidence et proche du parti HVM, lors de son entretien téléphonique musclé avec un agent du Bianco, avait martelé que Mamy Ravatomanga était l'instigateur de toute cette affaire de détournement de subventions communales. La justice française s'intéresserait également aux comptes offshore détenus par Mamy Ravatomanga, dont le nom figurait dans les « *Panama Papers* » en tant qu'actionnaire de la société « *Essential Time Group limited* » enregistrée aux Iles Vierges britanniques. Son nom avait en outre été cité dans des trafics de bois de rose par un certain Patrick Zakariasy qui avait par la suite écopé d'une peine de prison pour diffamation et accusation.

**19/08 - Le Samifin se félicite que pour la première fois en 2016 des dossiers transmis à la justice ont donné lieu à des sanctions.** Sur quatre dossiers transmis à la Chaine pénale anti-corruption (CPAC), trois ont été menés à terme et les sanctions afférentes ont été appliquées, notamment le remboursement des sommes blanchies par les coupables. L'un des dossiers finalisé concernait un trafic d'armes. Les résultats obtenus en 2016 restent néanmoins plus que modestes, au regard des 115 Déclarations d'opérations suspectes (DOS) qui ont été transmises par les opérateurs financiers et de la cinquantaine de dossiers transmis à la CPAC. Le DG du Samifin déplore que ses services manquent encore cruellement de magistrats et d'enquêteurs spécialisés. Pour pouvoir intégrer les réseaux régionaux et mondiaux de lutte contre le blanchiment, le Samifin a élaboré trois projets de loi en 2016, dont deux ont été adoptés en conseil des ministres

et sont en passe d'être votés par le Parlement. Le 3<sup>e</sup> texte n'en est encore qu'au stade de l'examen par le ministère de la justice. En attendant leur adoption définitive et la sortie des décrets d'application, les trafiquants ont encore de beaux jours devant eux, conclut *L'Express*.

**24/08 - De fortes suspicions de financement du terrorisme, à travers des organismes à but non lucratif, ont été relevées en 2016, selon le rapport du Samifin.** Le retrait d'espèces sur un compte alimenté par des transferts en provenance d'associations étrangères caritatives islamiques a éveillé des soupçons et a fait l'objet de DOS (Déclaration d'opérations suspectes). Une partie des fonds en provenance de l'étranger n'a pas pu être justifiée ni retracée. Le montant approximatif en jeu s'élève à 750 millions de dollars. Ces gros transferts de devises proviennent de pays du Proche-Orient, avec comme objet déclaré l'achat de zébus à destination des familles musulmanes nécessiteuses. Le rapport précise que des retraits en espèces importants se sont succédés, de même que des virements de plusieurs millions en faveur d'autres associations et de tierces personnes, en remboursement d'un présumé prêt pour l'achat de zébus. Des virements à destination des dirigeants de l'association ont été identifiés.

**22/08 - La mise en place des Pôles anti-corruption (PAC) avance. Un comité de recrutement de ses membres a été mis en place.** Il comprend des représentants du ministère de la justice, du Comité pour la sauvegarde de l'intégrité (CSI), du Bianco, du Samifin et de la société civile. La première mission du comité de sélection consistera à définir les critères de sélection au poste de coordinateur national. Une liste de trois noms sera proposée au conseil des ministres. Un appel à candidature a été lancé dès le mois d'avril pour le recrutement des membres des PAC mais pour la branche juridictionnelle le nombre de candidatures recueillies répondant au profil (magistrats de 1<sup>er</sup> grade avec 20 ans d'expérience) est insuffisant. Un second appel a été lancé, en vain. Un constat de carence sera dressé, des postes resteront vacants. Les PAC sont appelés à se substituer dès le mois de septembre aux Chaînes pénales anti-corruption (CPAC) qui étaient gérés par une simple circulaire de 2004 et qui n'avaient pas fait la preuve de leur efficacité. Toutes les infractions de corruption et de blanchiment d'argent relèveront de la compétence des PAC, qui auront également à traiter 21 cas d'infractions économiques citées dans la loi qui les érige.

**12/08 - Concours administratifs - Le recrutement d'élèves-officiers sécurisé.** Une convention tripartite a été signée entre le Bianco, le ministère de la fonction publique et le ministère de la défense pour la 3<sup>e</sup> année consécutive. À l'instar des autres concours administratifs, le Bianco assiste les organisateurs dès la phase préparatoire jusqu'à la publication officielle des résultats. « *Les défaillances identifiées sont corrigées à chaque convention* », explique Jean-Louis Andriamifidy, directeur général du Bianco. Pour ce qui concerne ce recrutement de l'Académie militaire, des milliers de jeunes, répartis dans six centres d'examen, vont concourir pour une soixantaine de places. L'intégration des écoles de formation militaire est réputée corrompue par un système de quotas hiérarchiques et régionaux qui a fait grand bruit les années précédentes.

**17/08 - Sommet du SADC : polémique sur la liste de la délégation malagasy.** Une information très partagée sur les réseaux sociaux : toute la famille du premier ministre va représenter Madagascar au prochain sommet de l'Afrique Australe en Afrique du Sud. Leurs noms figurent dans la liste officielle divulguée. La délégation sera composée du premier ministre, chef de délégation, de son épouse et de leurs trois enfants, ainsi que d'un aide de camp, de deux journalistes des médias publics, d'une conseillère spéciale et de la responsable de la communication. Suite au tollé provoqué par cette annonce, la primature a expliqué que les enfants du chef de gouvernement ne seront pas pris en charge par l'administration.

**22/08 - Fraude douanière - Un millier de téléviseurs saisis.** Fausse déclaration d'espèces, telle est la qualification du délit perpétré par une société qui a pignon sur rue au centre-ville de la capitale. Les téléviseurs avaient été déclarés en tant que tissus. Pour la direction générale des douanes, il s'agit d'un délit « *de première classe* » qui devrait être lourdement sanctionné. Un coup de filet spectaculaire dont se réjouissent les autorités mais qui ne peut masquer les fraudes à grande échelle qui permettent à des produits importés d'inonder le marché et d'asphyxier le commerce local.

**24/08 - Une partie des 4 300 tonnes de riz offert par le gouvernement chinois pour les victimes du cyclone Enawo a été détournée.** Des sacs de riz se retrouvent chez les grossistes et les commerçants de la capitale où ils sont vendus 90 000 Ar le sac de 50 kg. Le chef de l'Etat avait fait le déplacement à Toamasina pour réceptionner ce don.

**23/08 - Le premier ministre ordonne la poursuite de criminels impliqués dans un réseau de vol de bœufs à Antsiranana. Il met en garde un haut fonctionnaire tenté d'user de son influence** pour que les forces de l'ordre ne poursuivent pas ses protégés. Le sujet a été abordé en conseil de gouvernement. L'existence de cette intervention avait été dénoncée par le commandement de la gendarmerie. Depuis quelques temps les vols de bœufs sont en recrudescence dans le Nord. Les députés de la région exhortent le gouvernement à prendre les mesures qui s'imposent pour mettre un terme au fléau. *Tribune* s'interroge :

« Les propos du premier ministre provoquent divers questionnements qui ont trait à l'identification de cette haute autorité étatique ; qui peut-elle être et de quels crimes s'agit-il exactement ? Ou bien est-ce tout simplement une bulle lancée destinée à la polémique et au peuple pour le 'divertir' ? »

## ► Santé, éducation

**07/08 - 79 personnes vivant avec le VIH/Sida ont perdu la vie de 2012 à mai 2017 dans la région Diana.** Dix d'entre elles ont été enregistrées entre janvier et mai de cette année. La maladie n'a été détectée que tardivement pour la plupart d'entre elles. Entre janvier et mai, 105 des 12 000 personnes dépistées dans la région ont été déclarées séropositives, en majorité des femmes. 330 sont sous traitement ARV. La population ignore encore largement les risques encourus en cas de rapports non protégés avec des partenaires multiples. La direction régionale de la santé publique tire la sonnette d'alarme.

**09/08 - « Il y a à Madagascar des formes de maltraitance à l'égard des enfants en situation de handicap mental, psychique ou psychiatrique et des scandales médicaux »,** révèle un mémo adressé au mois de mai au ministre de la santé. On assisterait à des surdiagnostics d'épilepsie et à des prescriptions abusives d'EEG, de Dépakine et de Gamalate qui sont des médicaments jugés dangereux par la communauté médicale mondiale. Certains médecins ont également le bistouri facile en pratiquant trop facilement des opérations ORLS sur des enfants ayant des troubles psychiques, alors qu'à Madagascar toute intervention chirurgicale comporte des risques élevés. Les diagnostics sont quasi inexistantes et des charlatans promettent monts et merveilles aux familles désemparées. Le coût des prestations médicales et paramédicales de type psychomotricité et orthophonie est hors de portée pour l'immense majorité de la population. Pour que la prise en compte des droits de ces personnes soit assurée, il est indispensable que les ministères de la santé, de l'éducation, de la population et les associations travaillent de manière concertée, conclut le rapport.

**24/08 - Des maladies respiratoires aigües affectent les pensionnaires du centre Akamasoa du père Pedro** qui travaillent dans le dépôt d'ordures de la ville d'Antananarivo ou vivent à proximité. Les crises allergiques d'asthme sont l'une des premières causes de décès dans ce quartier, selon un médecin du centre de santé. Les formations sanitaires de l'association manquent de médicaments et de matériels de soins. Le Père Pedro en a fait part au chef de l'Etat lors de sa récente visite au centre. Le ministre de la santé a été chargé de régler le problème.

**24/08 - 23 % des Malgaches sont atteints de l'hépatite B, selon l'OMS.** Dans 90 % des cas, la maladie ne présente aucun symptôme extérieur et les personnes contaminées ignorent leur situation. Madagascar est face à un véritable risque pour la santé publique mais l'importation de médicaments reste difficile et les traitements sont coûteux. Il faut déboursier environ 48 millions Ar pour traiter une hépatite B. Une campagne de vaccination a été lancée dans la capitale. Les bénéficiaires pourront obtenir les trois doses de vaccin pour 40 000 Ar au lieu de 120 000 Ar.

**31/08 - 35 % de la population malgache souffre d'anémie,** une des causes de la mortalité infantile et de celle des femmes enceintes, selon l'Initiative pour la sécurité alimentaire et nutritionnelle en Afrique (IFNA), initiée par le Japon en 2016. Un taux considérable qui limite aussi bien le développement humain qu'économique des personnes concernées. Les enfants des Hautes Terres sont les plus touchés. Les produits alimentaires de ces régions seraient de plus en plus pauvres en valeur nutritive, ce qui nécessiterait des apports complémentaires pour combler les vides nutritionnels.

**25/08 - Résultats du baccalauréat 2017 : un taux de réussite moyen de 40 %, de 35 % dans la circonscription de Mahajanga. Des professeurs et des responsables de l'Office du baccalauréat mettent en cause les réseaux sociaux.** Facebook est accusé d'accaparer toute l'attention des élèves, y compris durant les périodes de révision. Le potentiel d'Internet est encore ignoré de la plupart des jeunes malgaches qui ne l'utilisent que pour discuter et partager des photos, déplore *Tribune*. La présence massive de candidats libres et la médiocrité du niveau des enseignants sont également avancées comme cause de ce fiasco retentissant qui interroge sur le devenir de ces jeunes et de la société. *L'Express* écrit : « Si on produit chaque année autant de mauvais étudiants, c'est autant de chômeurs potentiels, autant de charges pour les familles et l'Etat, autant de futurs citoyens condamnés à la corruption, autant de bandits de petit et de grand chemin en herbe. Mais autant d'électeurs ignares corvéables à merci qui feront l'affaire des candidats aux élections futures. (...) Les principaux arguments efficaces resteront les choses de l'Eglise. Il est complètement inutile de bâtir un projet de société, d'échafauder des stratégies, de plagier des discours. Il suffit de réciter tous les versets et de les adapter aux circonstances du jour pour faire mouche ».

**28/08 - Une quinzaine de centres de santé de base (CSB) gérés par des paramédicaux ont été attaqués depuis le début de l'année.** Le syndicat des paramédicaux alerte les pouvoirs publics sur cette situa-



tion, allant jusqu'à menacer de fermer les CSB les plus exposés. L'éloignement, l'isolement, l'inconfort et l'insécurité sont autant de facteurs qui incitent les personnels à chercher à échapper à des affectations en brousse. Les professionnels réclament une plus grande collaboration avec les forces de l'ordre et l'attribution d'une « *indemnité d'éloignement spéciale* ». L'ordre des infirmiers demande en outre au ministère de la santé de mettre un terme à la prolifération des offres de formation qui ne respectent pas les normes en vigueur. On compte actuellement 120 établissements supérieurs de formation de paramédicaux. Peu d'entre eux délivrent des diplômes agréés par l'État et la validation de ces diplômes par l'Etat est rarement possible.

**30/08 - Universités publiques : capacité d'accueil limitée à 20.000 étudiants.** La ministre de l'enseignement supérieur reconnaît que la demande dépasse très largement l'offre. Plus de 75 000 lycéens viennent d'obtenir le baccalauréat, malgré un taux de réussite très faible. Le phénomène n'est pas nouveau mais il prend de l'ampleur. Un appel est lancé aux universités privées afin qu'elles viennent en appui au secteur public, malgré les nombreuses critiques qui leur sont adressées pour la mauvaise qualité de leur enseignement. La formation à distance devra être développée. La création d'une université numérique est en projet.

**31/08 - 108 établissements scolaires ont reçu en août une ultime lettre de mise en demeure demandant la régularisation de leur situation administrative et pédagogique.** 64 établissements ont rempli leurs obligations. Les 44 récalcitrants, des écoles privées, toutes non-confessionnelles, ne seront pas autorisées à présenter des candidats aux examens officiels. Les écoles publiques communautaires, créées par les parents d'élèves, ne sont pas concernées par ces mesures bien qu'un certain nombre d'entre elles ne remplissent pas les conditions exigées.

## ► Traite, droits des femmes et des enfants, discrimination

**01/08 - Madagascar a célébré pour la seconde fois la journée mondiale contre la traite des êtres humains mais la situation reste alarmante, selon le rapport 2017 du Département d'Etat,** qui va jusqu'à affirmer que « *le gouvernement a réduit sa performance dans la poursuite et la condamnation des auteurs de traite présumés* ». Selon les spécialistes, les autorités devraient en tout premier lieu lancer des actions de sensibilisation du grand public, en expliquant le contenu de la loi contre la traite adoptée en 2015 et qui reste méconnu. La société malgache s'émeut mais n'agit pas, déplorent-ils.

**02/08 - Probablement victime d'esclavage sexuel, une adolescente de 13 ans a succombé aux sévices subis en novembre 2016.** L'affaire a été révélée par Florence Boivin-Roumestan, présidente de la fondation canadienne « *Justice et équité* », à l'occasion de la journée mondiale contre la traite des êtres humains. En 20 ans de mission en Afrique cette humanitaire dit n'avoir jamais rencontré pareille situation. La traite des enfants n'est pourtant pas un cas rare à Madagascar et est un problème majeur, comme a tenu à préciser Daniel Silva y Poveda, représentant de l'OIM. « *Les filles représentent 2/3 des enfants victimes de la traite* », précise-t-il, pointant du doigt l'exploitation sexuelle et les mariages précoces. Le gouvernement américain a octroyé un fonds de 750 000 dollars pour lutter contre ce fléau. La gestion des fonds a été confiée à l'OIM. Une loi pour lutter contre la traite des êtres humains a été adoptée en 2015 mais l'ambassadeur des Etats-Unis recommande au gouvernement de renforcer ses efforts, notamment en augmentant le financement des structures de lutte, en améliorant la prise en charge des victimes et en renforçant la poursuite et la condamnation des auteurs.

**14/08 - « *Tourisme sexuel sur mineures - 70 % des 'clients' sont des nationaux selon l'ONG Ecpat* », titre *Tribune*.** Un constat qui bat en brèche les idées reçues selon lesquelles ces pratiques seraient le fait de touristes étrangers. Sont mis en cause les Malgaches qui effectuent des déplacements dans les provinces ou dans la capitale, ceux qui partent en mission mais également les forces de l'ordre. Ces dernières seraient également tentées d'abuser des mineures et prostituées qu'ils arrêtent avant de les relâcher. Les plus touchées sont les mineures se trouvant dans une situation économique précaire, issues des milieux défavorisés.

**01/08 - La CNIDH en faveur des droits des femmes :** Madagascar n'a pas encore ratifié le Protocole de Maputo qui établit toute une série de principes pour guider les Etats dans la protection des droits des femmes. Dans un communiqué, la CNIDH engage l'Etat à s'imposer face aux conservateurs et à ratifier ce Protocole afin d'éradiquer au plus vite, entre autres fléaux qui pèsent sur la société, la pratique du mariage d'enfants, violation grave des droits des femmes.

**17/08 - La chasse aux albinos deviendrait une pratique généralisée dans le Sud. Le religieux Christomin Monja, lui-même rescapé, tire la sonnette d'alarme.** Le phénomène, bien connu dans plusieurs pays africains, serait en train de se répandre à Madagascar. Réfugié chez des amis, après avoir été kidnappé et séquestré à Ankobaka Sakaraha, il se sent en danger de mort. Le kidnapping a été effectué par une

bande de 12 hommes armés qui ont fait irruption dans le réfectoire de la congrégation lors du repas du soir. « *Les kidnappeurs ont réclamé le frère 'vazaha', une allusion à celui qui a la peau toute blanche* », indiquent des religieux. Emmené loin du village, il aurait été ligoté à un arbre, les yeux bandés. Il aurait été privé de nourriture et de boisson durant six jours. Le religieux est parvenu à prendre la fuite et à rejoindre un village, rapporte le commissariat de police de Sakaraha. À Bezaha, dans le district de Betsioky Sud, une femme albinos aurait trouvé la mort quelques semaines auparavant, indique une autorité locale. Cinq jeunes filles albinos auraient également été enlevées à Toliara, selon des médias locaux. L'information n'a pas été confirmée par la police. Des collégiens albinos, terrorisés, changeraient de domicile chaque nuit pour prévenir un kidnapping.

## ► Liberté d'expression, médias

**01/08 - Liberté de réunion et de manifestation - Dans un communiqué le SeFaFi rappelle les fondamentaux<sup>2</sup>.** L'organisation met en garde le pouvoir contre la répétition des erreurs commises dans le passé concernant les restrictions apportées aux libertés constitutionnelles de réunion et de manifestation, qui sont également prônées par les conventions internationales auxquelles Madagascar a souscrit. Le SeFaFi écrit notamment : « *Prétextant de la célébration du 57ème anniversaire de l'indépendance, le gouvernement a interdit toute manifestation à caractère politique sur la voie publique pendant le mois de juin. Et pourtant, les assises nationales du parti présidentiel HVM à Tuléar ont donné lieu, le 17 juin, à de grands rassemblements populaires, sans que l'on sache qui lui en avait donné dérogation. Depuis lors, deux événements ont témoigné de la volonté d'interdire toute manifestation taxée d'opposition par les autorités, y compris dans des enceintes privées, sous le prétexte spécieux d'un risque élevé de trouble à l'ordre public. (...) Il apparaît nettement que le droit à une réunion pacifique ne saurait en soi être taxé en principe de générateur de troubles à l'ordre public. (...) L'Observatoire de la vie publique estime que c'est là le fondement même de toute société démocratique et de l'État de droit, respectueux de la primauté de droit, de la justice et de la liberté pour tous* ».

**08/08 - La mort omniprésente alimente la rubrique des faits divers à en donner la nausée.** L'éditorialiste de *L'Express* écrit : « *On a eu beau abolir la peine de mort depuis 2010, elle n'a jamais été aussi présente et cruelle, apparaissant dans toutes les facettes, s'attaquant à toutes les catégories de personnes, y compris celles qui se consacrent à la dévotion. On dirait une malédiction. Jugez-en. Depuis le début de l'année, les tragédies se succèdent et ne se ressemblent pas. Accident faisant près d'une cinquantaine de victimes à Anjozorobe, cyclone Enawo faisant plusieurs dizaines de victimes, inondations causant la mort de plusieurs personnes, vindictes populaires dans plusieurs endroits, des paysans et des gendarmes massacrés par des dahalo, des dahalo mutilés par des fokonolona, des maires assassinés, des passagers de taxis-brousse braqués et tués, de hautes personnalités politiques tuées de manière atroce, des artistes célèbres décédés en série, accident d'un 'Boeing' à Ankazobe tuant vingt et un passagers, des particuliers sont charcutés par leur bourreau... Sans compter ceux qui sont morts de faim, du sida, du palu, du cancer, d'un AVC, d'une insuffisance rénale, du diabète, de la peste... La coupe est pleine... de morts. Il n'a jamais été aussi facile et débile de faire un journal. On n'a pas à faire des pieds et des mains pour inventer une « Une' vendable avec cette générosité providentielle. Du moins en apparence puisque à la longue, la mort n'effraie plus les vivants. Avec la gratuité du meurtre, le sang-froid des tueurs, l'atrocité banalisée des crimes, la cruauté courante des bourreaux, le cadavre exquis ne constitue plus le plat préféré des lecteurs. Trop de faits d'hiver tuent les faits divers et les lecteurs les plus friands ont fini par en avoir la nausée* ».

**14/08 - Dans l'affaire opposant le président du Sénat, Honoré Rakotomanana, au quotidien *Free News*<sup>3</sup>, le SMM s'insurge contre toute velléité d'instrumentaliser la justice aux fins de règlements de comptes politiques** et dénonce fermement les tentatives d'utiliser abusivement la loi à cette fin. Fanirisoa Erinaivo, présidente du SMM, déclare que les journalistes ont la loi sur la communication qui les protège ou les sanctionne et un délit de presse est et demeure un délit de presse et ne pourra être qualifiée de droit commun. A cet égard, « *je tiens à interpellé toutes les personnes ou entités concernées par cette affaire de s'en tenir à la loi et uniquement à l'application stricte de la loi. Particulièrement j'invite mes collègues magistrats à ne pas se prêter involontaire ou non une fois de plus à servir d'instrument de représailles politiques et de juger selon la loi et strictement la loi* », ajoute-t-elle.

**Pour *Midi*, la présidente du parti « *Freedom* », propriétaire du groupe *Free News* et rédactrice en chef, Lalatiana Rakotondrazafy, est directement visée.** Elle est poursuivie pour complicité de délit de presse, une inculpation qui n'existe pas dans le code de la communication médiatisée qui prévoit que seul le directeur de la publication est pénalement responsable.

<sup>2</sup> Cf. Blog Justmad - <http://p3.storage.canalblog.com/36/93/448497/116923797.pdf>

<sup>3</sup> Suite à un article relatant la construction d'un immeuble de cinq étages financé par le président du Sénat – Cf. Revue de presse du Blog Justmad- Juin 2017 - p. 14)

**17/08 - Le procès de l'affaire opposant Free News au président du Sénat, Honoré Rakotomanana, est renvoyé au 20 septembre.** « Bon nombre d'observateurs se demandent pourquoi une affaire de délit de presse va être jugée dans une juridiction de droit commun », écrit *Midi*.

**25/08 - Code de la communication - Le ministère de la communication prépare des rencontres avec les professionnels dans les différentes régions,** rencontres au cours desquelles pourront être abordés les dispositions qualifiées par les médias de « *liberticides* ». Dès son adoption par les 18 députés présents en séance en juillet 2016, ce code avait suscité un tollé.

## **ÉCONOMIE - SOCIAL**

### **► Bois de rose, exploitations minières, trafics, foncier**

**24/08 - Gestion des rondins de bois de rose saisis :** la ministre de l'environnement, Johanita Ndahimananjara, indique que sur les 270 000 rondins initialement saisis et en principe en stock, seuls 27 000 ont pu être recensés. Le ministère se fixe comme objectif d'en comptabiliser au moins le tiers avant d'envisager leur mise en vente, comme l'exige la Cites. La mise en vente de ces stocks de bois précieux reste également soumise à la production, à la 18e Conférence des parties, d'un rapport sur le renforcement des contrôles et sur les mesures prises contre l'exploitation et l'exportation illégale de ces bois. L'Alliance Voahary Gasy (AVG) se montre réticente face à cette perspective. Elle estime que les autorités ne devraient pas prendre ce risque à la veille des rendez-vous électoraux de 2018. La société civile s'étonne également du non-aboutissement de la recherche des « *complices locaux* » impliqués dans l'affaire des bois de rose saisis à Singapour, qui avait donné lieu au dépôt d'une plainte par la primature au mois de mai.

**08/08 - Ressources minières : Madagascar à la traîne en matière de gouvernance.** Le classement établi par le NRGI (Natural Resource Governance Institute) place le pays au 15e rang sur 19 en Afrique et au 68e sur 89 au niveau mondial. Le calcul de l'indice est basé sur trois critères : la réalisation de la valeur (gouvernance de l'attribution des droits d'extraction, la prospection, la production, la protection de l'environnement, le recouvrement des recettes et les entreprises publiques), la gestion des revenus (la budgétisation nationale, le partage infranational des revenus des ressources naturelles et les fonds souverains) et les conditions générales de gouvernance du pays. La note attribuée à Madagascar est de 36, contre 86 pour la Norvège, qui occupe la première place. Malgré les grandes exploitations, le secteur minier ne représente encore que 35 % des exportations du pays. En outre, des défaillances sont constatées au niveau de la protection de l'environnement, de la lutte contre la corruption, des relations avec les communautés locales des zones d'exploitation, et dans les impacts directs des projets au niveau local. Toutes ces lacunes sont liées à l'ancien code minier, qui date de 2005. Quant au projet de nouveau code, il est en perpétuelle correction depuis 4 ans. De nombreuses versions sont en circulation mais font l'objet de rectifications sans fin, suite aux critiques émises par les opérateurs, les investisseurs et la société civile, observe *Midi*.

**09/08 - La société canadienne DNI Metals collabore avec un opérateur malgache en petites mines en vue de l'exploitation du graphite d'Ambinaniniony, dans le district de Brickaville.** Un des meilleurs graphites au monde. Le permis de recherche de l'exploitant malgache a été obtenu bien avant 2009. La recherche a commencé en mai et prendra fin en décembre. Le dialogue entre DNI Metals, la population et les autorités locales a démarré en février et des travaux ont été engagés au profit des habitants.

**21/08 - Le Bureau du cadastre minier de Madagascar (BCMM) se prépare à ouvrir son « Mining Business Center » dans la capitale.** Occupant une surface bâtie de 6 600 m<sup>2</sup>, il comprend une galerie commerciale pour exposer les produits miniers, un amphithéâtre, une bibliothèque et une carthèque dédiées au secteur, un espace réservé aux institutions bancaires ainsi qu'un musée sur les industries extractives du pays. Le centre fonctionnera en tant que plateforme d'interactions pour les parties prenantes du secteur. Et au même titre qu'un guichet unique, la structure a pour vocation de simplifier les démarches administratives, de soutenir et d'accompagner les initiatives minières locales et surtout de servir de porte d'entrée aux investisseurs miniers étrangers.

**05/08 - Trafic illicite - Deux Indiens ont été pris avec 59 bébés tortues à l'aéroport d'Ivato.** Les reptiles étaient en partance pour l'Inde sur un vol Air Austral, via La Réunion.

**08/08 - Près de 1 500 producteurs pourraient perdre leurs terres à Soavinandriana Itasy.** Opposés à un ancien ministre qui réclame la propriété des 569 hectares qu'ils occupent et exploitent depuis 50 ans, ces producteurs ont vu leur situation s'aggraver avec une décision judiciaire les sommant de quitter les lieux. « Ces terrains appartenaient avant 1970 à des colons mais les riverains ont commencé à les occuper et à les aménager peu à peu. Ceux qui se déclarent être propriétaires ne se sont manifestés que depuis l'année

dernière. Si cette décision du tribunal venait à être appliquée, ce serait la fin pour ces centaines de ménages, ce millier de personnes qui n'ont d'autres occupations que de cultiver ces terres », explique Pierre Marcel Ramilijaona, le représentant des producteurs de Soavinandriana. Fragilisés par cette décision judiciaire, les riverains en appellent à l'intervention du gouvernement.

**10/08 - Madagascar a fait des progrès dans la résolution des problèmes fonciers, estiment trois experts de la Banque mondiale** en visite dans le district d'Ambatolampy. La lettre de politique foncière (LPF) 2015-2030 incluant des stratégies de réforme foncière arrive petit à petit à résoudre certaines situations foncières difficiles. La délivrance de certificats fonciers s'accélère et plusieurs pays africains s'intéresseraient à la politique menée par la Grande île car elle propose des solutions techniques et juridiques décentralisées, fiables et accessibles. L'une des grandes lignes de la LPF est de concrétiser la réconciliation des Malgaches avec leur terre, dont 65 % tirent leurs revenus de l'exploitation de leurs terrains. « Il est prévu de sécuriser au moins 500 000 parcelles en 5 ans dans cent 80 communes, soit plus de 100 000 certificats délivrés par an, un chiffre sans précédent dans l'histoire de la gestion foncière à Madagascar », indique le ministère en charge des projets présidentiels, de l'aménagement du territoire et de l'équipement. La Grande île est montrée en exemple sur le continent africain par la Banque mondiale.

**21/08 - Le Collectif Tany interpelle le chef de l'Etat sur la question de la vente de terrains aux étrangers**<sup>4</sup>. Selon le Collectif, le pouvoir est à la recherche depuis 3 ans et demi d'investisseurs, notamment étrangers, intéressés par l'exploitation des terres malgaches dans divers secteurs. La Chine, notamment, dans le cadre de l'intégration de Madagascar à la Ceinture économique de la route de la soie. La législation malgache interdit la vente de terres aux étrangers mais des personnes enfreignant cette interdiction, sans que les contrevenants soient poursuivis. Les organisations de la société civile souhaitent que cette interdiction soit réaffirmée et qu'elle concerne également la vente de terrains à des sociétés à capital majoritairement étranger. Tany rappelle qu'il est opposé à des contrats de location d'une durée supérieure à 25 ans et que les décisions d'attribution devraient être prises par une commission impliquant les diverses parties prenantes et que l'allocation de terres se fasse par lots de 1 000 ha maximum. Une date limite doit être fixée pour la réalisation du projet d'investissement afin que des terres ne soient pas gelées indéfiniment. Le Collectif exige la transparence sur l'état des lieux actuels des terres attribuées aux investisseurs et sur les futures lois.

## ► Coopération, FMI

**01/08 - Le Maroc affirme sa présence à Madagascar.** Le cadre juridique régissant la mise en œuvre des accords conclus avec Madagascar a été approuvé par la Chambre des représentants du Maroc. Pour mémoire, les représentants des secteurs public et privé des deux pays ont signé 22 accords de coopération à Antsirabe en novembre 2016, en présence du roi du Maroc. Le royaume doit notamment investir dans divers projets structurants comme la réhabilitation du canal des Pangalanes et la création ou la réhabilitation de structures hospitalières. Des bourses d'études seront octroyées aux étudiants malgaches et des échanges de cadres administratifs de la fonction publique sont annoncés. Autres domaines d'intervention : l'agriculture, le tourisme, la formation professionnelle, l'énergie, l'électronique et la mécanique. Une commission de suivi de ces accords a été mise en place sous l'égide des deux ministères des affaires étrangères.

**02/08 - Madagascar se tient prêt à bénéficier du projet chinois « une ceinture, une route ».** La Grande île figure dans la liste des 60 pays concernés par ce projet titanesque évalué à près d'une dizaine de milliards de dollars consistant notamment à redynamiser les circuits commerciaux partant de la Chine vers le reste du monde. Dans ce cadre, des accords ont été signés entre la vice-présidente de l'« Association du peuple chinois pour l'unité avec les étrangers », Lin Yi, et le ministre en charge des projets présidentiels, de l'aménagement du territoire et de l'équipement, Narson Rafidimanana. Sur la période 2018/2023, ces accords porteront en priorité sur la construction d'infrastructures pour les zones économiques spéciales, les zones de libre-échange, l'agriculture, le tourisme et le secteur de l'industrie textile. Dans ce projet pharaonique, les îles de l'océan Indien serviront de hub et seront fortement sollicitées, écrit *Tribune*. Une mise en concurrence à qui saura le mieux répondre aux attentes et besoins de la Chine.

**04/08 - La Chine offre deux patrouilleurs pour renforcer la sécurité maritime.** Des techniciens chinois assureront la formation de leurs homologues malgaches. L'un des deux bâtiments pourrait être basé dans le nord (Antsiranana ou Vohémar), pour participer à la lutte contre le trafic de bois de rose, le second dans le sud, à Toliara ou encore à Tolagnaro, port qui connaît un surcroît d'activité avec la création du port minéralier d'Ehoala. Jusqu'ici la marine malgache ne possédait qu'un unique patrouilleur vieillissant et quelques vedettes rapides pour assurer la surveillance de 5 000 km de côtes. Ce don « sauvera les meubles », selon

<sup>4</sup> Cf. Blog Justmad - <http://p6.storage.canalblog.com/61/49/448497/117065841.pdf>



un expert maritime, mais il ne suffira pas à avoir une action dissuasive sur les trafics de toutes sortes qui sévissent dans la zone économique exclusive de Madagascar.

**19/08 - La Chine financera 200 forages avec des pompes à motricité humaine dans les régions Atsimo Andrefana et Menabe.** Un protocole d'accord a été signé avec le ministère de l'eau. Des techniciens chinois effectueront les forages et assureront la maintenance des installations. Ces deux régions ont les taux d'accès à l'eau potable les plus faibles de la Grande île (moins de 30 %). L'objectif national est l'atteinte du taux de 79 % d'ici 2019, ce qui correspond à un besoin de financement estimé à 2,8 milliards d'euros. Cette réalisation entre dans le cadre de la mise en œuvre du projet chinois « *une ceinture, une route* ».

**Un accord a également été signé avec la Chine pour le financement d'une route goudronnée de 20 km dans la grande banlieue de la capitale, à Mahitsy, « la route des œufs »,** destinée à faciliter l'acheminement des œufs dont cette région enclavée est une grande productrice. Ces deux projets sont financés par des dons non remboursables.

**28/08 - Les investissements chinois à Madagascar seront affectés par la décision prise par son gouvernement de recentrer les opérations sur certains secteurs jugés prioritaires** comme l'agriculture, la pêche, l'exploitation minière et le pétrole, entrant dans le cadre de la diplomatie commerciale enclenchée par le projet « *La ceinture et la route* » auquel Madagascar entend être associé. Les secteurs de l'immobilier, de l'hôtellerie et des loisirs feront les frais de ce recentrage. La politique économique chinoise à l'étranger sera désormais sujette à un suivi méticuleux. Tout en prenant en compte ce nouveau contexte, l'offensive chinoise va se poursuivre : une centaine d'investisseurs chinois sont attendus à Madagascar en septembre dans le cadre de la manifestation « *China Exhibition Madagascar* », première édition du genre, qui concerne tout le sud-ouest de l'océan Indien.

**04/08 - La coopération avec la Turquie se renforce au bénéfice des secteurs de l'agriculture et de la pêche.** Le ministère des affaires étrangères malgache a fait valoir que la Grande île possède des milliers d'hectares de terres arables restant à mettre en valeur. La Turquie apportera son savoir-faire en matière de sélection des espèces ruminantes et appuiera la mécanisation agricole. L'aquaculture crevettière sera également encouragée. 15 000 hectares de terrains propices à cet élevage seraient mobilisables sur la côte nord-ouest. La coopération porterait également sur la formation d'agents de surveillance des pêches.

**07/08 - Depuis la réintégration de Madagascar dans l'Agoa, les retombées économiques commencent à produire leurs effets. Les exportations vers les États-Unis sont en forte croissance.** Pour l'année 2016, la valeur de celles-ci atteint 47,5 millions de dollars contre 21,9 millions l'année précédente. 32 entreprises sont désormais éligibles, dont 18 ont déjà exporté. Les agents de l'administration douanière américaine viennent d'effectuer un contrôle avec le concours de leurs homologues malgaches. « *Aucune anomalie majeure n'a été constatée* », se réjouit la partie malgache.

**24/08 - Accueil de réfugiés - Madagascar sollicité par les Nations unies.** Un appel à manifestation d'intérêt a été lancé depuis l'Afrique du Sud par l'UNHCR, avec à la clé un financement pour des projets de soutien aux réfugiés et demandeurs d'asile, au titre de l'année 2018. L'annonce, publiée dans la presse malgache, précise que les propositions doivent porter sur « *la protection, la détermination du statut de réfugié, l'aide humanitaire et les solutions durables* ». L'appel a surpris les observateurs qui font valoir que Madagascar se trouve à l'écart des déplacements massifs et forcés de populations et se situe dans une zone éloignée des conflits régionaux, que ce soit la Syrie ou le Soudan du Sud. La situation socio-économique de Madagascar ne militerait pas non plus en faveur de cet accueil. Le ministère des affaires étrangères s'est efforcé de rassurer l'opinion en précisant que l'appel concerne également la lutte contre l'apatridie, question abordée dans la récente loi sur la nationalité. La ministre soutient que Madagascar reste souverain dans sa décision d'accueillir ou non des demandeurs d'asile et des réfugiés. En octobre 2016, Madagascar, mettant en avant sa situation socio-économique, avait refusé de signer la déclaration adoptée lors du Sommet humanitaire mondial demandant aux pays membres de concourir à l'accueil de réfugiés.

**22/08 - Le FMI accorde un prêt de 50 millions de dollars pour éponger les dettes d'Air Madagascar et réparer les dommages causés par le cyclone Enawo,** annonce le chef de l'Etat. *Tribune* écrit : « *Passe encore pour les dégâts causés par Enawo bien qu'on ne sache pas tout à fait en quoi consistent ces réhabilitations, mais le fait de faire payer les contribuables pour des dettes et faillites dues à la mauvaise gouvernance et aux magouilles est carrément révoltant. (...) Les prêts contractés auprès du FMI (...) sont consacrés à payer des dettes dont on ignore les raisons. Ou plutôt dont on doute bien les raisons. (...) Air Madagascar comme la Jirama ne se trouvent pas par hasard au bord de la faillite permanente, il y a certainement des responsables à cela. Mais comment se fait-il qu'aucun haut responsable n'est jamais inquiété ? Aucune enquête menée, aucun audit publié ?* »

## ► Conflits sociaux

**16/08 - La Fédération internationale des ouvriers du transport (ITF) et les grandes marques d'habillement, membres de l'Ethical Trading Initiative (ETI), reprochent aux autorités du port de Toamasina d'avoir laissé les opérateurs licencier des dockers qui ont manifesté pour le respect de leurs droits<sup>5</sup>.**

Ces grandes marques ont rejoint la campagne de l'ITF afin de faire respecter les normes éthiques et les droits humains des travailleurs applicables pour les dockers sur les quais dans les pays où leurs marchandises transitent. Les organisateurs de cette campagne demandent la réintégration des 43 dockers licenciés, membres du Sygmma (Syndicat général maritime de Madagascar). Le directeur du département textile-habillement de l'ETI déclare : « *Non seulement nous nous inquiétons pour les travailleurs portuaires mais nous craignons également que la pression contre l'activité syndicale légitime baissera la confiance des investisseurs à Madagascar. Ce pays est pourtant un grand marché d'approvisionnement dans le secteur textile* ». Pour Paddy Crumlin, président de l'ITF, « *dans le secteur de la mode, et surtout pour les multinationales de la mode, ces violations dans leurs chaînes d'approvisionnement représentent un risque important pour la valeur de leurs marques. Elles sont prêtes à user de toute leur influence sur le marché pour plaider en faveur de ces travailleurs* ».

**23/08 - Les greffiers menacent à nouveau de se mettre en grève.** Ils attendent depuis plus d'un mois une réponse du gouvernement à leurs revendications. Le dialogue de sourds entre les auxiliaires de justice et la primature persiste depuis près d'un an. Le mouvement de grève déclenché au mois de juin n'a produit aucun résultat, hormis la création d'une commission dont on attend toujours le rapport. Une situation qui n'est pas sans rappeler celle qui existe avec la commission tripartite créée pour examiner les revendications du syndicat des magistrats.

**30/08 - Le syndicat des magistrats (SMM) et celui des greffiers font front commun pour que l'exécutif prenne en compte leurs revendications.** La création d'une « *fédération syndicale* » est envisagée. La nouvelle ministre de la justice, Elise Alexandrine Rasolo, a donné son accord pour une rencontre avec leurs représentants.

**28/08 - L'association des anciens militaires (AAM) a organisé un rassemblement dans un lieu privé de la capitale.** Selon son président, elle regroupe 4 000 ex-militaires, réservistes et veuves des militaires et gendarmes morts en service commandé. L'AAM accuse Hery Rajaonarimampianina de ne pas tenir ses engagements concernant des rappels d'impayés depuis 2006 et des alignements de pensions de retraite. Un ultimatum a été lancé au gouvernement.

## ► Divers

**07/08 - Delivreroo délocalise son service client à Madagascar.** Cette startup britannique connue pour la livraison à vélo de plats cuisinés annonce la délocalisation d'une partie de son centre d'appels à Madagascar. Vivetic, société leader de l'expérience externalisée dans l'océan Indien, a remporté ce contrat contre de grands prestataires. Fondée en 2013, Delivreroo est présente dans douze pays et près d'une centaine de villes dans le monde. Son service est le synonyme de l'ubérisation de la livraison de plats cuisinés : le modèle fait appel à des travailleurs indépendants qui sont généralement auto-entrepreneurs.

**23/08 - Madagascar encore très mal connecté.** L'association mondiale des opérateurs en télécommunications classe la Grande île au 36<sup>e</sup> rang sur 41 pays en Afrique pour la connectivité mobile, au 138<sup>e</sup> rang mondial sur 150 pays. La notation est basée sur les infrastructures existantes, le coût des appareils, celui des communications et des connexions, les disponibilités du service.

**31/08 - Une affaire de fraude monétaire pour l'importation d'alcool et de cigarettes met en cause le groupe Assist/AGF Import et pourrait toucher son fondateur, le français Alain Moyon et son associé L.Llinares.** Le dossier a été déféré au tribunal. Pour des importations d'une valeur de 2 millions de dollars, AGF a utilisé la carte bancaire d'un ressortissant tanzanien, qui nie l'existence de ces transactions. En outre le terminal de paiement prévu pour des paiements à Madagascar a été transporté à l'extérieur du pays. AGF devrait répondre d'au moins 3 chefs d'accusation : violation du code des changes et de la convention sur les cartes de crédit requérant l'utilisation d'un code d'autorisation de la banque et interdisant l'usage des appareils en dehors du territoire national, ainsi que de la réglementation du commerce hors taxes. Qui plus est, le montant de l'opération est largement supérieur au seuil autorisé. La banque du titulaire de la carte utilisée frauduleusement a porté plainte. Une affaire qui, pour *La Gazette*, « *sent à cent lieues la contrebande, donc*

<sup>5</sup> Le rapport complet sur la campagne JusticeForDockWorkers : <https://www.justicefordockworkers.org/francais/#agir>

Cf. Revue de presse du Blog Justmad – Avril 2017 p.17 et Juin 2017 p.18

*la fraude et la corruption* ». Alain Moyon est un homme d'affaires influent très controversé qui a, à maintes reprises, alimenté la chronique politico-judiciaire. Il a fait par deux fois l'objet d'une mesure d'expulsion.

-----  
Taux de change au 30/08/17: 1 euro = 3560 Ariary

Sources : L'Express de Madagascar, Midi Madagasikara, Madagascar Tribune.com, Newsmada (Les Nouvelles, Le Courrier, JdM, Reflet, Freenews), Les Décrypteurs, La Vérité, La Gazette 2GI, Madagascar Matin, Orange.mg, Actutana (Tananews), Madagate, Matv, Sobika, APOI, Indian Ocean Times, TGN (Moov), e-tropique.com, Africatime, Madagascar Environmental Justice Network.